cyanmagentajaunenoir

HOROYA
Quotidien national

"Aujourd'hui, je vous lance un appel : continuons d'unir nos forces, nos intelligences et nos talents pour construire notre pays"

S.E.M. Mamadi Doumbouya
Président de la République de Guinée, Chef de l'Etat



N°8387 DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2026 * 65ème ANNÉE | www.horoya.net - horoya 1958@gmail.com | PRIX : 2000 GNF

ARSJPA
Autorité de Régulation du Secteur des Jeux et Pratiques Assimilées

Quartier Bambéto, Immeuble ARPT, 6ème étage,
Commune de Ratoma, Conakry - Rép. Guinée
www.arsjpa.gov.gn
info@arsjpa.gov.gn
Tel : +224 612 13 03 03

Jouez de manière responsable:
Contrôlez votre argent
Contrôlez votre Temps.

AGRESSION DU 22 NOVEMBRE 1970

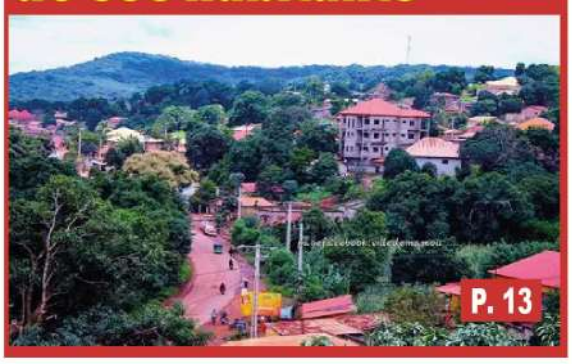
Le témoignage du doyen Cheikh Fanta Mady Condé



P. 7

MAMOU

Une ville au charme naturel fait le bonheur de ses habitants



P. 13

DÉCÈS DE PETIT SORY

La Guinée perd une légende de son football



DÉFENSE DE L'INTÉRÊT NATIONAL



La souveraineté de la Guinée n'est pas négociable

P. 2





HOROYA
Quotidien national
QHoroya
Journal Horoya
www.horoya.net

POUR VOS ABONNEMENTS
Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet - Kaloum
Tél: +224 664 633 212 / 623 693 886 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com

EDITORIAL

Par Ibrahima Koné

La souveraineté de la Guinée n'est pas négociable



Notre pays n'a de leçon de souveraineté à recevoir de personne. Il n'a pas à demander l'autorisation d'un État voisin pour faire appliquer ses lois sur son propre territoire. Faire respecter la législation nationale n'est ni une provocation ni un acte d'hostilité, mais une obligation de l'État envers son peuple.

Face aux réactions suscitées par les mesures prises contre l'orpaillage clandestin, une vérité doit être rappelée : la Guinée n'est pas une zone de non-droit où chacun peut exploiter les ressources nationales à sa guise. Nos richesses minières appartiennent au peuple guinéen. L'État a le devoir de les protéger et de sanctionner toute violation de ses lois. En Guinée, la loi s'applique à tous, quelle que soit la nationalité. Personne ne peut se placer au-dessus des règles de la République.

Le Burkina Faso est un pays frère. Nous respectons son peuple et les ressortissants burkinabè vivant en Guinée. Mais la fraternité ne signifie ni soumission ni renoncement à nos droits. L'amitié entre deux nations ne saurait devenir un moyen de pression sur l'une d'elles lorsqu'elle décide simplement de faire respecter ses propres lois.

Il convient également de rappeler que la solidarité africaine fait partie de l'histoire de la Guinée. Notre pays a soutenu plusieurs peuples dans leurs moments difficiles, notamment ceux de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de la Guinée-Bissau, de la Sierra Leone, du Liberia, du Burkina Faso et du Mali. La Guinée a souvent tendu la main à l'Afrique. Elle n'a donc aucune leçon de solidarité à recevoir de ceux qui voudraient aujourd'hui lui faire la morale. Mais cette tradition de fraternité ne l'oblige pas à fermer les yeux sur les violations de ses lois. Être panafricain ne signifie pas renoncer à sa souveraineté.

Plus grave encore, certains journalistes et animateurs de médias burkinabè, notamment ceux de la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB), se sont permis de caricaturer et de tourner en dérision le Président de la République de Guinée, Mamadi Doumbouya. Ces comportements ne relèvent ni du courage journalistique ni d'une liberté de la presse sans limites. Ils traduisent une confusion inquiétante entre le droit de critiquer et la volonté de ridiculiser les institutions d'un pays souverain.

À ces journalistes, il faut rappeler une chose : le micro ne confère ni supériorité ni immunité, et un plateau de télévision n'est pas un espace où l'on peut impunément piétiner la dignité d'un pays voisin. Qu'ils critiquent la gouvernance guinéenne s'ils le souhaitent, mais qu'ils le fassent avec des arguments, des faits et des analyses. La caricature méprisante ne remplacera jamais l'intelligence du débat.

Le plus regrettable est que de telles séquences soient diffusées sur une télévision publique. La RTB a une responsabilité particulière. Elle ne doit pas devenir une tribune de dénigrement des institutions d'un pays voisin. La liberté de la presse exige aussi de l'éthique, de la mesure et du professionnalisme.

Je le dis sans détour : la Guinée ne se laissera intimider ni par des commentaires médiatiques ni par des campagnes d'indignation venues de l'extérieur. Elle a pleinement le droit de protéger ses ressources, de faire appliquer ses lois et de défendre ses institutions.

Soutenir la position de la Guinée et défendre le Président Mamadi Doumbouya dans cette situation ne signifie nullement être contre le Burkina Faso et son peuple. Mais il faut cesser de présenter toute réaction ferme de la Guinée comme une hostilité envers un pays frère. Le respect doit être réciproque.

Le panafricanisme ne peut pas être un discours à géométrie variable. On ne peut pas réclamer le respect de sa propre souveraineté tout en contestant celle de son voisin. La solidarité africaine commence par le respect mutuel et la reconnaissance du droit de chaque État à décider pour lui-même.

La Guinée ne cherche pas la confrontation avec le Burkina Faso, mais elle ne reculera pas sur sa souveraineté. Elle ne sacrifiera ni ses ressources, ni son autorité, ni sa dignité nationale sur l'autel d'une fraternité à sens unique.

La Guinée respecte le Burkina Faso. Elle exige le même respect. Sur la souveraineté nationale, il n'y a ni marchandage, ni négociation, ni capitulation.

HOROYA
Quotidien national
Siège: Boulbinet - Commune de Kaloum
BP: 191 Conakry, République de Guinée E-mail: horoya1958@gmail.com

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Ibrahima Koné
664 63 32 12 / 624 94 45 99 konesayon1@gmail.com
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
Marie Louise Diallo
623 69 38 86 marielouisediallo1@gmail.com
REDACTEUR EN CHEF
Amadou Kendessa Diallo
622 48 10 45 kenssa2@gmail.com
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Jean Marie Morgan
Tél: 622 26 97 26 morgan1535@gmail.com
RUBRIQUE POLITIQE & ÉCONOMIE
Lansana Sarr 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com
Th. Kalifatou Doumbouya 624 69 31 55
RUBRIQUE ÉDUCATION & SOCIÉTÉ
Balla Yombouno 628 74 23 08
Sékouba Kourouma 628 00 36 63
RUBRIQUE CULTURE & SPORT
Maïmouna Bangoura 622 21 12 26
Ibrahima Sory Bangoura 625 21 78 24
CHEF SERVICE RESEAUX SOCIAUX
Mamadou Mouctar Diallo 622 32 39 58
CHEF SERVICE FABRICATION
Abdoulaye Alsény Bangoura
664 00 44 47 abalbangou@gmail.com
RESPONSABLE SITE
Youssouf Hawa Kéïta Tél : 622 28 54 00
CHEF SAF
Aïssata Bilivogui 622 55 61 42
CHEF SERVICE COMMERCIAL & RECOUVREMENT
Diaka Sanoh Tél: 622 33 13 57
DISTRIBUTION
Alpha Saliou Diallo 628478037
Lébé Doré
ARCHIVES
Sââ Adolphe Kondano 627 99 64 74
PHOTO
Lamine Sylla 621 70 61 13

Lire Horoya c'est bien, s'y abonner c'est mieux
Infos continues sur horoya.net

GOUVERNANCE

Les ministres appelés à rendre compte de leur bilan

À l'approche de la fin de l'année 2026, le président de la République, Mamadi Doumbouya, a annoncé l'instauration d'un exercice de redevabilité publique qui sera diffusé sur les antennes de la Radiodiffusion Télévision Guinéenne (RTG) au début de l'année 2027. L'objectif est d'évaluer l'état d'avancement des projets et réformes inscrits dans le cadre du programme Simandou 2040.

La mesure a été détaillée lors du compte rendu du Conseil des ministres présenté, jeudi 20 novembre 2026, par le porte-parole du gouvernement, Faya François Bourouno. S'inscrivant dans le prolongement des engagements annoncés par le chef de l'État dans son message de vœux à la Nation, cette initiative vise à renforcer la transparence de l'action publique et la responsabilité gouvernementale vis-à-vis des citoyens.

Un bilan chiffré attendu sur le programme Simandou 2040

Dès les premières semaines de l'année 2027, les membres du gouvernement défileront sur la chaîne nationale afin de présenter les résultats enregistrés dans leurs secteurs respectifs.

« Chaque ministre y rendra compte de l'état d'exécution des projets et réformes du programme Simandou 2040 confiés au ministère dont il a la charge », a indiqué Faya François Bourouno.

Pour chaque projet ou réforme présenté, les responsables gouvernementaux devront fournir des indicateurs précis, notamment : le taux d'exécution physique des travaux ; le taux d'exécution financière des crédits et des engagements ; la date prévisionnelle d'achèvement des opérations en cours.

Le président Mamadi Doumbouya a également insisté sur la crédibilité de cet exercice de redevabilité, exigeant que les informations communiquées au public soient « précises, vérifiables et présentées avec sincérité ».



Afin de faciliter l'organisation de ces différentes interventions sur la RTG, le chef de l'État a chargé le Premier ministre d'élaborer un calendrier de programmation pour l'ensemble des membres du gouvernement.

Naby Camara

MINES

« La priorité des priorités, c'est Guinea First », *affirme Bouna Sylla*

Alors que la Guinée fait face à une dégradation environnementale accrue liée à son intense activité minière, le ministre des Mines et de la Géologie, Bouna Sylla, a livré une position ferme. Lors d'une récente intervention, il a souligné que l'industrialisation et le développement économique du pays devaient primer sur toute autre considération, qualifiant d'« idéologique » et de « non-sens » certaines injonctions écologiques déconnectées des réalités nationales.

Souvent qualifiée de « scandale géologique » en raison de ses immenses réserves de bauxite, de fer, de diamant et d'or, la Guinée cherche à concilier la valorisation de ses richesses et les attentes légitimes des populations face aux défis climatiques. Interrogé sur cet équilibre délicat, Bouna Sylla a tenu à clarifier la doctrine des autorités de Conakry.



Rejeter le dogmatisme environnemental

Tout en réaffirmant que l'État respecte ses engagements internationaux en matière de préservation de l'environnement, le ministre a mis en garde contre une vision qu'il estime dogmatique.

« Nous respectons nos engagements internationaux en matière environnementale, mais il faut éviter de faire de l'environnement une idéologie. Le monde s'est développé autour de deux choses : le charbon et l'acier. On nous parle de transition énergétique. Quand tu n'as pas de courant, c'est quoi ? Je ne sais pas quelle est la transition dont on parle, c'est un non-sens », a martelé M. Sylla.

Pour le gouvernement, l'accès à l'électricité ne doit pas être freiné par des contraintes que les pays industrialisés n'ont pas appliquées à eux-mêmes au même stade de leur développement. Le ministre a ainsi pointé du doigt ce qu'il perçoit comme un « deux poids, deux mesures » international, rappelant l'utilisation continue de combustibles fossiles, tels que le charbon, par de grandes puissances économiques mondiales.

Pour assurer la souveraineté économique et permettre la transformation locale des minerais, la politique de l'État mise sur le mix énergétique. Hydroélectricité, solaire, centrales thermiques HFO et centrales à charbon sont ainsi envisagées pour garantir une électricité à la fois abondante, compétitive et abordable.

« Le plus important pour s'industrialiser, ce n'est pas seulement d'avoir de l'électricité, mais d'avoir une énergie compétitive et pas chère », a expliqué Bouna Sylla, estimant que l'énergie constitue la « fondation » indispensable au décollage du pays.

« Guinea First » l'intérêt national avant tout

Invoquant la célèbre formule attribuée à Lénine selon laquelle « la révolution, c'est l'électricité, l'énergie et les Soviets », le ministre des Mines a résumé la priorité absolue des autorités guinéennes en empruntant un slogan bien connu : « Guinea First » (La Guinée d'abord).

Selon lui, l'exploitation des ressources naturelles offertes par la nature constitue un avantage comparatif incontournable pour dynamiser l'économie locale, créer des emplois et lutter contre le chômage des jeunes. Un enjeu crucial, insiste-t-il, pour endiguer le phénomène de l'émigration clandestine :« Il est inadmissible que les enfants de ce pays puissent aller prendre autant de risques, traverser la mer pour aller en Occident. Sincèrement, c'est quelque chose qui doit nous interpeller. »

Concluant sur une note d'optimisme quant aux atouts géostratégiques de la Guinée un pays côtier directement ouvert sur l'océan Atlantique , Bouna Sylla a réaffirmé la volonté des autorités de bâtir un avenir prospère en s'appuyant pleinement sur le potentiel souverain de la nation.

Naby Camara

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET SÉNATORIALES

L'ONASUR-E dévoile son plan d'action

Les conseillers de l'Observatoire National Autonome de Supervision du Référendum Constitutionnel (ONASUR-E) ont animé, ce jeudi, une conférence de presse à leur siège de Camayenne, dans la commune de Dixinn. En présence de plusieurs cadres de l'institution, la rencontre a permis d'apporter des éclaircissements sur l'organisation et les enjeux des prochaines élections régionales et sénatoriales en Guinée. Placée sous le thème « Élections régionales et sénatoriales : enjeux et perspectives », cette conférence visait à informer l'opinion publique sur les dispositions prises pour assurer le bon déroulement de ces deux échéances électorales majeures.

La Guinée s'apprête en effet à organiser un double scrutin d'importance. Les élections régionales sont prévues pour le 29 novembre 2026, tandis que les élections sénatoriales se tiendront le 20 décembre 2026. Selon l'ONASUR-E, ces rendez-vous constituent des étapes déterminantes dans le processus de renforcement de la décentralisation, de la représentation territoriale et de la consolidation des institutions républicaines.



Deux priorités au cœur de l'action de l'ONASUR-E

Au cours de la rencontre, les conseillers de l'institution ont présenté les deux principaux axes de leur intervention.

Le premier concerne le renforcement de la supervision technique et opérationnelle. Celui-ci repose sur la formation des superviseurs, leur déploiement sur le terrain ainsi que le suivi rigoureux de toutes les étapes du processus électoral, depuis les opérations préparatoires jusqu'au dépouillement et à la centralisation des résultats. L'objectif affiché est de garantir une supervision professionnelle, impartiale et conforme aux dispositions légales en vigueur.

Le second axe porte sur la promotion de la transparence et de la paix électorale. Il vise notamment la prévention des incidents, la sensibilisation des acteurs politiques, le renforcement du dialogue institutionnel et la documentation des opérations de vote. L'ONASUR-E entend également produire des rapports objectifs assortis de recommandations destinées à améliorer le système électoral et à renforcer la confiance des citoyens.

L'institution a, par ailleurs, réaffirmé son attachement aux principes de neutralité, de transparence et de légalité. Ses responsables ont rappelé que sa mission d'observation et de recommandation ne se substitue ni à la Direction Générale des Élections (DGE), ni aux juridictions compétentes.

Le contentieux des élections régionales confié aux Cours d'appel

Les conférenciers ont mis en lumière une innovation majeure concernant les élections régionales. Contrairement aux scrutins présidentiels et législatifs, dont le contentieux relève de la Cour suprême, celui des régionales sera traité par les deux Cours d'appel du pays.

Ainsi, la Cour d'appel de Conakry sera compétente pour la Basse-Guinée et la Moyenne-Guinée ; La Cour d'appel de Kankan prendra en charge les recours relatifs à la Haute-Guinée et à la Guinée forestière, tout en proclamant les résultats définitifs de ces régions.

Les responsables de l'ONASUR-E ont précisé qu'après la proclamation des résultats provisoires par les démembrements régionaux de la DGE, les candidats disposeront d'un délai de 72 heures pour introduire un recours devant la juridiction compétente. Les Cours d'appel auront ensuite cinq jours pour rendre leur décision.

En l'absence de recours ou après le rejet des contestations, les juridictions concernées proclameront les résultats définitifs. Les décisions rendues seront sans appel.

Les critères d'éligibilité au Sénat rappelés

S'agissant des élections sénatoriales prévues le 20 décembre prochain, les intervenants ont rappelé qu'un candidat au Sénat doit être âgé de 40 ans au minimum et de 80 ans au maximum, jouir d'une moralité irréprochable et justifier d'une expérience reconnue dans un domaine précis, qu'il soit juridique, politique, économique ou encore social. Les 81 sénateurs seront élus pour un mandat de six ans renouvelable.

Prenant la parole, la vice-présidente de l'ONASUR-E, Mariam Sy, a insisté sur la responsabilité attachée à la fonction sénatoriale.

« Le Sénat est une institution extrêmement sérieuse. Nous devons apprendre à respecter les organes que nous mettons en place. Le sénateur doit être un "sage" : non pas seulement par l'âge, mais par son parcours, son expertise, son expérience et son intégrité irréprochable. Les sénateurs travailleront en étroite collaboration avec l'Assemblée nationale pour examiner et améliorer les lois ; on ne peut donc pas y envoyer n'importe qui », a-t-elle déclaré.

Elle a également lancé un appel aux médias ainsi qu'aux grands électeurs, notamment les conseillers communaux et régionaux, afin qu'ils privilégient le mérite et la compétence dans le choix des futurs sénateurs.

« Nous devons choisir les 81 meilleurs Guinéens issus des collectivités décentralisées et de la société civile. Puisque le Sénat ne peut être dissous pendant six ans, la qualité de sa composition est vitale. J'exhorte les journalistes à sensibiliser l'opinion jusqu'au jour du scrutin afin que chacun comprenne l'enjeu de cette élection, qui vient parachever l'architecture institutionnelle de notre pays », a-t-elle ajouté.

Un appel à la paix et à la responsabilité citoyenne

Pour conclure cette conférence de presse, les membres de l'ONASUR-E ont lancé un appel solennel à l'ensemble des citoyens guinéens afin que les scrutins régionaux et sénatoriaux se déroulent dans un climat apaisé.

Ils ont invité les acteurs politiques, les électeurs et les différentes parties prenantes à privilégier la paix, le dialogue et la concorde nationale pour garantir la crédibilité et la sérénité de ce double rendez-vous électoral.

Sékouba Kourouma & Aboubacar II Sylla

Lire Horoya c'est bien, s'y abonner c'est mieux

Infos en continu sur

horoya.net

CONSEIL RÉGIONAL ET SÉNAT

Deux institutions au service de la démocratie et du développement territorial

Dans toute organisation moderne de l'État, la qualité de la gouvernance repose sur l'existence d'institutions capables de représenter les citoyens, de promouvoir le développement des territoires et de garantir un équilibre dans la prise de décision publique. Parmi ces institutions, le Conseil régional et le Sénat occupent une place particulière. L'un agit au niveau des collectivités territoriales pour impulser le développement de proximité, tandis que l'autre intervient au niveau national pour consolider le travail législatif et assurer une meilleure représentation des collectivités territoriales.



Le Conseil régional constitue l'organe délibérant de la région. Il est chargé de définir les grandes orientations du développement économique, social, culturel et environnemental de son territoire. À travers ses délibérations, il identifie les priorités régionales, planifie les investissements structurants, soutient les initiatives créatrices d'emplois, favorise la cohésion sociale et veille à une répartition équilibrée des ressources. Véritable interface entre l'État et les collectivités locales, il porte la voix des populations et traduit leurs aspirations en programmes concrets de développement.

Son fonctionnement repose sur une assemblée de conseillers régionaux élus conformément à la législation en vigueur. À leur tête se trouve un exécutif composé d'un bureau Executif et de responsables de commissions spécialisées. Réunis en sessions ordinaires ou extraordinaires, les membres du Conseil régional examinent les projets, vote le budget et évaluent les actions engagées et assurent le contrôle de leur exécution. Par son action, le Conseil régional contribue à renforcer la décentralisation, la démocratie locale, la participation citoyenne et la réduction des disparités entre les territoires.

Le Sénat, pour sa part, est la chambre haute du Parlement dans les États ayant adopté un système bicaméral.

Il est généralement considéré comme une institution de réflexion, de modération et de représentation des collectivités territoriales. Sa mission principale consiste à participer à l'élaboration des lois en examinant les textes adoptés par l'Assemblée nationale, en proposant des amendements et en apportant une seconde lecture permettant d'améliorer leur qualité juridique et leur pertinence.

Au-delà de son rôle législatif, le Sénat assure également une mission de contrôle de l'action gouvernementale à travers des auditions, des questions parlementaires et des commissions.

Il représente les régions, les collectivités locales et les différentes composantes socioprofessionnelles du territoire national, garantissant ainsi que leurs préoccupations soient prises en compte dans les politiques publiques. Par sa composition et souvent par la durée plus longue des mandats de ses membres, le Sénat favorise également la continuité de l'État et la stabilité institutionnelle.

Les relations entre le Sénat et l'Assemblée nationale sont fondées sur la complémentarité. Ensemble, les deux chambres participent à l'adoption des lois selon le mécanisme de la navette parlementaire. Elles collaborent à la recherche de compromis lorsque des divergences apparaissent et concourent à l'équilibre des pouvoirs au sein de l'État. Tandis que l'Assemblée nationale exprime directement la volonté populaire, le Sénat apporte une vision davantage orientée vers les territoires, la réflexion approfondie et la stabilité institutionnelle.

Par ailleurs, le Conseil régional et le Sénat entretiennent naturellement des liens de complémentarité. Le premier identifie les besoins et les préoccupations des populations à l'échelle territoriale, tandis que le second contribue à leur prise en compte dans l'élaboration des lois et des politiques nationales. Cette articulation favorise une meilleure cohérence entre les réalités locales et les décisions prises au sommet de l'État.

En définitive, le Conseil régional et le Sénat constituent deux piliers essentiels de la gouvernance démocratique. Le Conseil régional est la voix du territoire et le moteur du développement local, tandis que le Sénat est la chambre de la réflexion, de l'équilibre institutionnel et de la représentation territoriale au niveau national. Ensemble, le Conseil regional, le Sénat et l'assemblée nationale participent à la construction d'un État plus inclusif, plus équilibré et davantage attentif aux attentes des citoyens comme aux exigences du développement durable.

Par Dr Sékou Kouréissy Condé

KASSA

Un lycée d'excellence symbole d'espoir et de fierté

Longtemps confrontée au manque d'infrastructures scolaires, la commune urbaine de Kassa connaît aujourd'hui un véritable renouveau éducatif avec la construction d'un lycée moderne, fruit de la volonté politique du président de la République, le Général Mamadi Doumbouya.

Autrefois contraints de traverser la mer pour poursuivre leurs études à Conakry, les élèves de l'île disposent désormais d'un établissement moderne de neuf salles de classe, inauguré le 21 octobre 2023. Financé par le Budget national de développement, le lycée comprend également un bloc administratif, des latrines ainsi que des espaces destinés à la bibliothèque et à l'informatique.

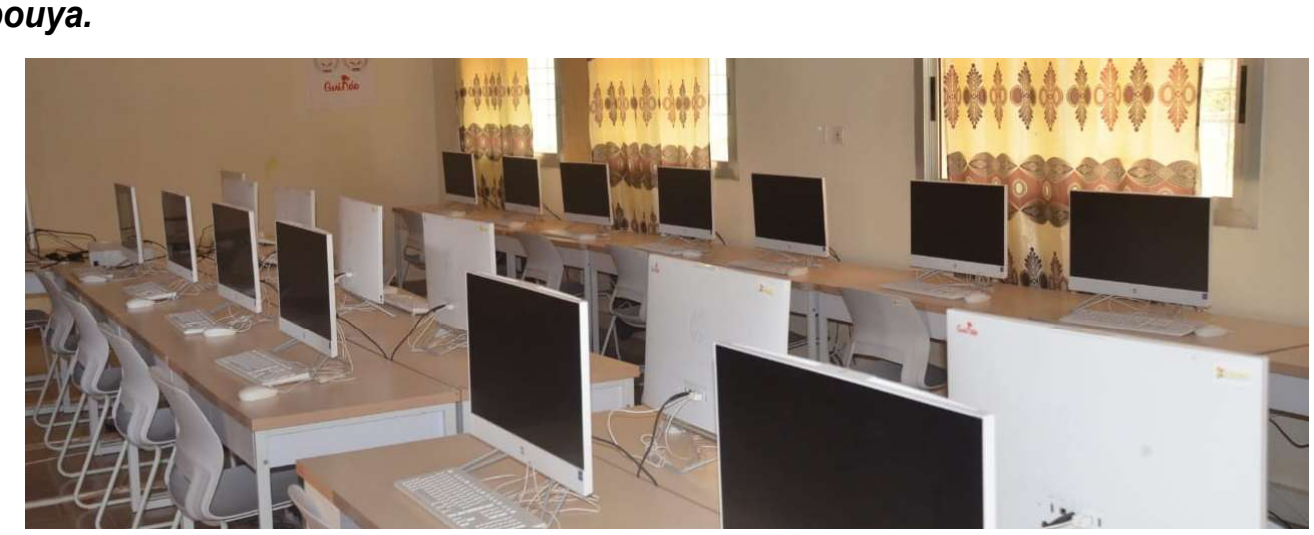
Les efforts en faveur de l'éducation se sont poursuivis avec la réalisation d'une médiathèque, d'un cybercentre et d'un centre de formation professionnelle, renforçant ainsi les perspectives offertes à la jeunesse de Kassa.

Pour les habitants, cette infrastructure représente bien plus qu'un simple bâtiment. Elle constitue un symbole de progrès, d'équité et d'espoir. « Voir notre commune disposer d'un lycée moderne est une immense fierté et un soulagement pour les familles », témoigne Mohamed Foulah dit « Soguito », chef de protocole du maire de Kassa.

Cette avancée majeure rapproche davantage l'école des communautés insulaires et contribue à faire de l'éducation un levier essentiel du développement local et national.

Ibrahima Sory Bangoura

Photos : Lamine Sylla







ÉDUCATION NATIONALE

La ministre Bintou Keïta lance l'offensive pour l'hygiène en milieu scolaire

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Bintou Keïta, fait de la salubrité des établissements scolaires l'un des nouveaux chantiers prioritaires de son département. À travers une adresse solennelle à la communauté éducative, elle appelle à un changement profond des comportements et annonce l'instauration de journées mensuelles d'assainissement sur toute l'étendue du territoire national.

C'est un message à la fois ferme et pédagogique qu'a délivré la cheffe du département de l'Éducation nationale. Pour Bintou Keïta, la réussite scolaire des élèves guinéens passe également par la qualité de leur environnement d'apprentissage.

« Aimer son école, c'est en prendre soin », a-t-elle martelé, érigeant la propreté en réflexe citoyen indispensable.

Loin de considérer l'hygiène comme une question secondaire, la ministre établit un lien direct entre l'état des infrastructures sanitaires et les performances scolaires.

« Une école propre, ce n'est pas un luxe, c'est la première condition pour apprendre », a-t-elle rappelé, avant d'évoquer les conséquences concrètes de l'insalubrité sur le quotidien des enfants :« Un enfant qui a mal au ventre ne retient pas sa leçon. Un enfant qui manque l'école parce qu'il est malade prend du retard. Un enfant qui n'ose pas aller aux toilettes parce qu'elles ne sont pas propres passe la journée à attendre qu'elle se termine. »

Pour la ministre, le défi n'est pas seulement matériel. Il est avant tout comportemental. Déplorant les pratiques inciviques observées aux abords des points de collecte des déchets, elle insiste sur la nécessité d'une rupture avec certaines habitudes.

« Une poubelle ne change rien si personne ne s'en sert. On voit des poubelles et les saletés juste à côté. Ce que nous voulons changer, ce sont nos habitudes », a-t-elle souligné.

Une chaîne de responsabilité de l'école à la maison

Afin d'ancrer durablement cette culture de la propreté, Bintou Keïta appelle à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

La ministre a salué le dévouement des enseignants qui exercent souvent dans des conditions difficiles et avec des effectifs importants. Elle les exhorte à faire de l'hygiène un véritable enseignement citoyen.

« Vous apprenez à lire, à écrire et à compter. Vous apprendrez aussi que prendre soin de son école, c'est déjà être un citoyen », a-t-elle déclaré.



Consciente que les efforts de l'école ne peuvent porter leurs fruits sans l'implication des familles, elle invite également les parents à encourager les bonnes pratiques inculquées à leurs enfants.

« Si votre enfant vous rappelle de vous laver les mains avant le repas ou refuse de jeter un sachet dans la rue, ne vous fâchez pas. Écoutez-le. Ce jour-là, c'est l'école qui entre dans votre maison », a-t-elle plaidé.

Les vendeuses d'aliments installées aux abords des établissements scolaires sont également interpellées. La ministre les appelle à veiller davantage à la salubrité de leurs produits, une exigence essentielle pour préserver la santé des élèves et garantir la pérennité de leurs activités.

Des journées mensuelles d'assainissement

Pour traduire cette ambition en actions concrètes, le ministère de l'Éducation nationale prévoit d'institutionnaliser des journées mensuelles d'assainissement dans les écoles. Ces opérations réuniront élèves, enseignants, parents d'élèves et autorités locales au sein des quartiers et villages concernés.

« Notre ambition est que chaque école de Guinée soit une école propre et que chaque enfant guinéen y apprenne en bonne santé. Un savon, une poubelle, un geste répété par des milliers d'enfants, cela peut changer un quartier. Et des quartiers qui changent, c'est un pays qui change », a conclu la ministre.

Naby Camara

ENSEIGNEMENT PRÉUNIVERSITAIRE

Transférer son enfant, un véritable casse-tête pour les parents

Depuis quelques années, les autorités éducatives guinéennes ont mis en place un système numérique permettant d'identifier chaque élève à travers un numéro matricule unique. Introduit progressivement dans le système éducatif, ce dispositif concerne désormais plusieurs niveaux d'enseignement.

Au secondaire, l'expérience a été lancée en 2023. Au primaire, les premières opérations ont débuté l'année dernière.

Désormais, les établissements scolaires sont tenus de transmettre, à la fin de chaque année scolaire, les résultats des élèves des classes intermédiaires aux Directions communales de l'éducation (DCE) et aux Directions préfectorales de l'éducation (DPE). Cette démarche vise à assurer un meilleur suivi du parcours scolaire des élèves, du primaire au secondaire.

Cependant, lorsqu'il s'agit de transférer un élève d'un établissement à un autre, qu'il s'agisse d'un changement au sein d'une même commune ou d'une mutation vers une autre région, les démarches administratives peuvent rapidement se transformer en véritable parcours du combattant pour les parents.

Parent d'élève résidant à Enta Marché 2, Soriba Camara décrit les difficultés auxquelles il a été confronté :« Actuellement, pour transférer son enfant d'une école à une autre, il faut beaucoup d'efforts et surtout une grande patience. J'ai voulu transférer mon enfant dans la même zone, mais d'un établissement à un autre. Mon enfant est en 9e année. Après avoir payé la première tranche des frais de scolarité, l'administration m'a demandé de fournir plusieurs pièces : quatre photos d'identité, un livret scolaire, une attestation de réussite et le bulletin électronique de l'année en cours. Pendant un mois, on m'a fait tourner en rond à cause de ces documents, avec toujours de nouveaux arguments. On m'expliquait notamment que le bulletin électronique n'était pas encore disponible pour l'impression. En plus de cela, on m'a demandé de payer la somme de 50 000 francs guinéens. Pourtant, c'est dans cet établissement que ma fille a obtenu son examen d'entrée en 7e année. Mais aujourd'hui, nous avons décidé de quitter cette école, dont les bâtiments sont vétustes et les toilettes ne répondent plus aux normes.

Nous demandons aux autorités de veiller au bon fonctionnement du système afin de faciliter les démarches des parents d'élèves. »

Une procédure désormais encadrée

Pour Issiaga Bangoura, directeur d'école à Enta Marché 2, les transferts d'élèves répondent désormais à une procédure clairement définie : « Le transfert des élèves obéit désormais à une procédure spécifique visant à mieux organiser et valoriser notre système éducatif. Lorsqu'un parent souhaite transférer son enfant d'une école A vers une école B, il doit d'abord déposer le dossier de l'élève auprès de la Direction communale de l'éducation et exprimer officiellement son souhait de changer d'établissement. Après le dépôt du dossier, un rendez-vous est fixé deux jours plus tard pour le retrait de l'autorisation de transfert. Ce document doit ensuite être présenté à l'établissement d'accueil, qui pourra alors procéder à l'inscription de l'élève dans les conditions requises. »

Un outil de contrôle et de transparence

De son côté, l'enseignant Ousmane Fofana estime que cette réforme présente plusieurs avantages.

« Le ministère de l'Enseignement préuniversitaire a mis en place une plateforme nationale permettant d'identifier chaque élève.

À la fin de l'année scolaire, les établissements transmettent les notes des élèves à la Direction communale de l'éducation, qui procède aux calculs et à la validation des résultats avant de les renvoyer aux écoles pour publication sur les bulletins électroniques. Ce système permet notamment de lutter contre la falsification des résultats et d'empêcher certains responsables d'établissements de faire passer en classe supérieure des élèves qui ne remplissent pas les conditions requises.

Par ailleurs, la DCE a adressé une circulaire à l'ensemble des établissements scolaires afin de leur demander de faciliter les procédures de transfert au bénéfice des parents. En cas de refus injustifié de libérer le dossier d'un élève, l'établissement concerné s'expose à des sanctions disciplinaires proportionnelles à la faute commise», a-t-il souligné.

Une réforme encore confrontée à des difficultés

Entre les exigences administratives, les difficultés rencontrées par certains parents et les mécanismes de contrôle mis en place par les autorités éducatives, le transfert des élèves demeure une préoccupation pour de nombreuses familles.

L'enjeu consiste désormais à faire en sorte que cette procédure, conçue pour améliorer le suivi et la gestion du parcours scolaire des élèves, ne devienne pas elle-même un obstacle à leur mobilité et à leur réussite.

Lansana Camara

AGRESSION PORTUGAISE DU 22 NOVEMBRE 1970

Le témoignage du doyen Cheikh Fanta Mady Condé

À l'occasion de la commémoration de l'agression portugaise du 22 novembre 1970 contre la Guinée, le doyen Cheikh Fanta Mady Condé, ancien ministre de la Communication et ancien directeur général du quotidien national Horoya, a livré un témoignage poignant sur cet épisode marquant de l'histoire nationale.

Selon le discours prononcé par le président Ahmed Sékou Touré aux environs de 9 heures le 22 novembre 1970, le Portugal avait lancé une attaque militaire contre la Guinée en mobilisant des commandos débarqués depuis plusieurs bâtiments de guerre.

Les assaillants ont ciblé des installations stratégiques du pays, notamment la centrale thermique de Tombo, afin de plonger Conakry dans l'obscurité, ainsi que la Case de Bellevue, le camp Samory Touré et le camp Boiro.

Les origines de l'agression

À l'entame de son intervention, Cheikh Fanta Mady Condé est revenu sur le contexte ayant conduit à cette attaque.





« Après l'accession de la Guinée à l'indépendance en 1958, notre pays a été confronté à un vaste complot orchestré par les puissances occidentales avec la complicité de certains opposants guinéens installés dans les pays voisins et ailleurs sur le continent. Ces deux forces se sont associées pour tenter de passer à la vitesse supérieure à travers l'agression du 22 novembre 1970 », a-t-il déclaré.

Selon lui, le colonialisme portugais avait des motivations particulières à s'en prendre à la Guinée en raison du soutien constant apporté par Conakry au Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) dirigé par Amílcar Cabral.

« Les dirigeants du PAIGC, notamment Amílcar Cabral et ses compagnons, étaient installés à Conakry. Depuis 1959, le mouvement bénéficiait d'une importante base arrière en Guinée dans le cadre de sa lutte pour l'indépendance », a rappelé le doyen Condé.

De lourdes pertes humaines et matérielles

Évoquant les conséquences de l'attaque, l'ancien ministre a souligné que plusieurs sites névralgiques de la capitale avaient été visés.

« Les agresseurs ont attaqué les camps Samory et Boiro, la Case de Bellevue ainsi que la centrale thermique de Tombo dans le but de paralyser la ville. Ils étaient venus à bord de six navires de guerre », a-t-il expliqué.

Selon le bilan communiqué à l'époque par les autorités guinéennes, entre 500 et 600 personnes auraient trouvé la mort au cours des affrontements qui se sont déroulés entre 2 heures et 9 heures du matin. Plusieurs infrastructures militaires et civiles ont également été détruites.

Une mobilisation nationale

Au lendemain de l'attaque, les autorités ont appelé à une mobilisation générale.

« Le discours du président Ahmed Sékou Touré a permis de mobiliser toutes les couches sociales. Hadja Mafory Bangoura, surnommée l'Amazone du PDG, ainsi que la présidente révolutionnaire des femmes de Guinée ont également lancé des appels à la résistance afin de repousser les agresseurs hors du territoire national », a indiqué Cheikh Fanta Mady Condé.

Selon lui, les autorités guinéennes avaient identifié plusieurs catégories parmi les assaillants : des soldats portugais venus de Guinée-Bissau, des militaires européens dont certains portaient des équipements dissimulant leur identité, ainsi qu'un groupe d'exilés guinéens.

Les arrestations après l'attaque

Le doyen Condé a également évoqué la vague d'arrestations survenue après l'agression.

« De nombreuses personnalités ont été arrêtées, parmi lesquelles des ministres, des secrétaires d'État, des gouverneurs de région, des ambassadeurs ainsi que des responsables des organisations de jeunesse et de femmes. Elles étaient soupçonnées de complicité avec les envahisseurs », a-t-il affirmé.

Durant plusieurs mois, les autorités ont poursuivi les enquêtes et les arrestations. En décembre 1970, la Radio nationale diffusait régulièrement les déclarations des personnes interpellées.

La condamnation internationale

L'ancien ministre a rappelé que l'attaque avait suscité une large condamnation de la communauté internationale.

« De nombreux chefs d'État ont condamné cette agression. Le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni pour examiner la situation et condamner le Portugal », a-t-il indiqué.

Selon lui, les autorités guinéennes avaient également rejeté toute idée de compensation financière directe.

« La Guinée estimait que si le Portugal devait verser des réparations, celles-ci devaient profiter en priorité aux peuples qu'il avait colonisés », a-t-il souligné.

Cheikh Fanta Mady Condé a adressé un message à la jeune génération pour préserver la mémoire de cet épisode historique.

« Le 22 novembre 1970, la Guinée a été victime d'une attaque ignoble menée par le colonialisme portugais. Cette agression a causé d'importantes pertes humaines et matérielles et a eu des conséquences profondes sur la cohésion nationale. Mais cette date demeure également héroïque, car notre pays a réussi à vaincre l'envahisseur et à contribuer au triomphe des peuples engagés dans la lutte contre la colonisation portugaise », a-t-il conclu.

Arafan Condé

COMMUNE DE SANOYAH

Les candidats au poste de conseiller régional en ordre de bataille

Le 13 novembre 2026, les candidats au poste de conseiller régional de la commune urbaine de Sanoyah ont présenté leurs projets de société devant les conseillers électeurs. Trois prétendants sont en lice pour cette élection régionale prévue le 29 novembre 2026 dans les différentes circonscriptions électorales.



Ansoumane Condé mise sur l'assainissement et le développement local

Premier à prendre la parole, Ansoumane Condé a exposé sa vision axée sur le développement des collectivités locales, en s'appuyant sur son expérience dans la gestion territoriale.

« Voter pour moi, c'est contribuer activement au développement de notre collectivité grâce aux expériences que j'ai acquises au cours de mon parcours riche et varié dans le domaine de la gestion des collectivités », a-t-il déclaré.

Selon lui, son projet de société s'inspire de la vision du président de la République, le général Mamadi Doumbouya, notamment à travers les cinq piliers du programme Simandou 2040.

Le candidat a fait de l'assainissement l'une de ses principales priorités. Il s'est engagé à accompagner le processus de développement de la commune à travers la sensibilisation des populations à une meilleure gestion des déchets et à la promotion du civisme.

« Ma stratégie de développement est basée sur le travail. Le travail est le principal levier d'épanouissement de l'homme, de la femme et de la jeunesse. Il faut élaborer des projets bancables afin de lutter contre la précarité et favoriser l'autonomisation économique », a-t-il souligné.

Henriette Bondo Kamano défend la promotion féminine et l'éducation

De son côté, Henriette Bondo Kamano a articulé son programme autour de la promotion du genre féminin, de l'entrepreneuriat des jeunes et de l'autonomisation des femmes.

« Les objectifs de ma candidature sont la promotion féminine, l'entrepreneuriat des jeunes et le renforcement des capacités des femmes et des jeunes », a-t-elle indiqué.

Sur le plan éducatif, la candidate entend encourager la scolarisation des enfants, lutter contre la traite des mineurs et soutenir les enseignants engagés dans la formation des jeunes générations.

Dans le domaine de la santé, elle prévoit de plaider pour la création de plusieurs centres de santé afin de réduire la mortalité infantile.

« Je défendrai les projets de développement de la commune de Sanoyah au niveau régional », a-t-elle affirmé.

Famory Magassouba appelle à privilégier l'intérêt de Sanoyah

Pour sa part, Famory Magassouba a invité les électeurs à dépasser les considérations partisanes pour privilégier les intérêts de la commune.

« Mettons de côté les bannières politiques et choisissons avant tout Sanoyah, qui reste notre dénominateur commun », a-t-il lancé.

Le candidat a expliqué que sa candidature est motivée par la volonté de défendre les préoccupations de la commune au niveau régional. Parmi ses priorités figurent l'accompagnement de la scolarisation, la construction et la rénovation des écoles, ainsi que le soutien aux activités des jeunes et des femmes.

« Une fois élu, mon ambition est d'aller défendre les intérêts de Sanoyah. Ne faites pas votre choix en fonction de l'appartenance politique, mais en âme et conscience, en choisissant celui qui pourra le mieux représenter la commune », a-t-il déclaré.

Famory Magassouba a également exprimé son soutien aux actions du maire de Sanoyah, Aboubacar Sabary, estimant qu'il est important d'accompagner la vision de développement portée par les autorités communales.

Une campagne axée sur le développement local

À quelques semaines du scrutin du 29 novembre, les différents candidats mettent en avant des programmes centrés sur l'assainissement, l'éducation, la santé, la promotion des femmes et des jeunes, ainsi que le développement socio-économique de la commune. Les conseillers électeurs auront désormais la responsabilité de départager les candidats appelés à représenter Sanoyah au sein des instances régionales.

Yacouba Traoré

MAIRIE DE COYAH

Le bilan des 100 premiers jours de gestion

La Maison des Jeunes de Coyah a servi de cadre, samedi 21 novembre, à la cérémonie de présentation du bilan des 100 premiers jours de gestion de la nouvelle équipe communale dirigée par le maire, El Hadj Mohamed Bangoura.



La rencontre a connu la présence du secrétaire général représentant le préfet de Coyah, du maire de Kouriah accompagné de sa délégation, ainsi que de nombreux acteurs locaux. Cadres communaux, conseillers, chefs de quartiers, représentants de la jeunesse et groupements de femmes ont massivement pris part à cette cérémonie qui s'est déroulée dans une ambiance festive.

Dans son discours de bienvenue, le maire El Hadj Mohamed Bangoura a exprimé sa satisfaction de pouvoir rendre compte à la population des actions entreprises depuis son accession à la tête de la commune.

« C'est avec une immense joie que je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de la présentation du bilan de nos 100 premiers jours à la tête de la commune urbaine de Coyah. Dans le cadre de la redevabilité, nous avons jugé nécessaire de faire connaître à la population les projets réalisés durant cette période », a-t-il déclaré.

Le maire a rappelé que la confiance accordée par les citoyens constitue une responsabilité majeure pour son équipe, avant de souligner que les réalisations enregistrées s'inscrivent dans la dynamique de développement impulsée par le Président de la République, le Général Mamadi Doumbouya.

Il a également précisé que le détail des actions menées serait présenté par le secrétaire général de la commune, Sounounou Condé. Selon lui, l'administration publique repose sur le principe de redevabilité, qui impose aux responsables locaux de rendre compte régulièrement de leur gestion aux citoyens.

Le bilan présenté s'articule autour de trois volets principaux : les réalisations et acquis enregistrés, les défis rencontrés et les perspectives envisagées pour les prochains mois.

Parmi les projets annoncés figurent la création de zones de tri des déchets, l'acquisition d'engins de type tractopelles à travers un partenariat avec ENABEL, l'achat d'un camion benne sur fonds propres grâce à l'amélioration du recouvrement des recettes communales, ainsi que la reconstruction d'une école.

Cette cérémonie a permis aux autorités communales de partager avec les citoyens les résultats obtenus au cours de cette première phase de leur mandat, tout en exposant les ambitions de développement de la commune de Coyah pour les mois à venir.

Yacouba Traoré
& Abdoulaye Keïta
Photo: Lamine Sylla

Le Sénat, c'est quoi et comment ? (suite & fin)

La Guinée s'apprête à mettre en place les toutes dernières institutions faîtières de la 5ème République. Le 20 décembre prochain, c'est l'élection des membres d'une nouvelle institution constitutionnelle : le Sénat.

Le candidat A est élu parce qu'il a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Il n'est pas nécessaire d'obtenir plus de la moitié des voix. Il suffit d'arriver en tête.

Et si deux candidats obtiennent exactement le même nombre de voix ?

La loi prévoit une règle particulière : la femme est déclarée élue. Si les deux candidats sont du même sexe, le candidat le plus âgé l'emporte.

Après le dépouillement, les procès-verbaux sont transmis à l'organisme national en charge des élections par ses démembrements compétents.

Le dernier procès-verbal doit être transmis dans un délai maximal de 72 heures après le scrutin.

Les résultats provisoires sont ensuite proclamés par le Directeur exécutif national des élections, après délibération du Conseil national électoral, dans les trois jours suivant la réception du dernier procès-verbal. Cf. articles 183, 205 et 206 du Code électoral.

Que se passe-t-il en cas de contestation des résultats ?

Une élection ne s'arrête pas à la proclamation des résultats provisoires. La loi prévoit également des voies de recours pour les candidats qui estiment que le scrutin n'a pas été régulièrement organisé. Et dans ce cas précis, les candidats disposent de trois jours à compter de la proclamation des résultats provisoires pour saisir la Cour constitutionnelle d'une contestation.

La Cour examine les réclamations et statue définitivement sur la régularité de l'élection. Elle peut maintenir les résultats provisoires si les irrégularités constatées ne justifient pas leur annulation. Elle peut également prononcer l'annulation totale ou partielle du scrutin si la gravité des irrégularités le justifie.

En cas d'annulation, un nouveau scrutin doit être organisé dans les trente jours suivant la décision.

C'est donc la Cour constitutionnelle qui tranche définitivement le contentieux des élections sénatoriales et proclame les résultats définitifs. Cf. articles 111 de la Constitution et 208, 209 et 210 du Code électoral.

Qui peut devenir sénateur ? Quelles sont les conditions à remplir ?

Tout le monde ne peut pas prétendre à un siège au Sénat. La Constitution et le Code électoral fixent des conditions précises.

Pour être candidat, il faut :

Être de nationalité guinéenne ;

Jouir de ses droits civils et politiques ;

Être âgé d'au moins 40 ans et de 80 ans au plus ;

Résider dans la région pour laquelle on sollicite l'investiture ;

Être issu d'une des entités socioprofessionnelles les plus représentatives ou figurer parmi les personnes ressources disposant de compétences reconnues.

Mais les conditions ne s'arrêtent pas là. La loi exige également des candidats qu'ils présentent des garanties de probité et d'intégrité, qu'ils possèdent une expérience professionnelle et une haute qualification dans un domaine juridique, politique, économique, social, culturel, religieux ou scientifique.

En d'autres termes, le Sénat est appelé à accueillir des personnalités dont le parcours, l'expérience et les compétences peuvent contribuer à la réflexion nationale et au travail législatif.

La loi prévoit par ailleurs des cas d'inéligibilité. Certaines condamnations pénales, certaines situations personnelles ou l'exercice de certaines fonctions publiques peuvent empêcher une personne de se présenter, sauf lorsque les conditions légales de régularisation sont remplies.

Il faut également savoir que le mandat de sénateur est incompatible avec plusieurs autres fonctions, notamment celles de député, de conseiller communal ou régional, ainsi qu'avec certaines activités politiques et professionnelles. Cf. articles 110 de la Constitution et 184, 185, 192 et 193 du Code électoral.

Comment se déroule la candidature ? Et qui valide les candidats ?

La candidature à une élection sénatoriale ne se fait pas par une simple déclaration publique. Le candidat doit constituer un dossier comprenant notamment :

Un extrait d'acte de naissance ou un document d'identification biométrique ;

Un certificat de nationalité;

Un extrait de casier judiciaire ;

Un certificat de résidence ;

Un reçu de cautionnement;

Une profession de foi ;

Un projet présentant les grandes orientations qu'il entend défendre pendant la campagne.

Le dossier est déposé auprès de l'organisme national en charge des élections, à travers ses démembrements, contre récépissé.

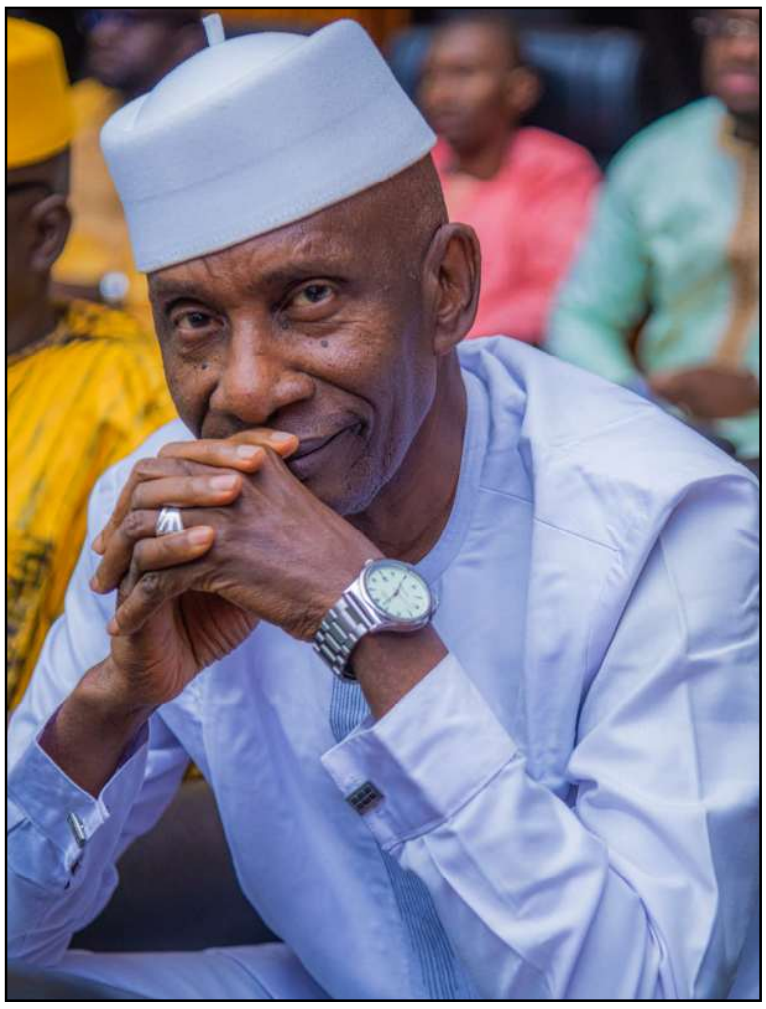
Mais attention : le simple fait de recevoir un dossier ne signifie pas que la candidature est automatiquement validée. La Direction exécutive nationale des élections et la Cour constitutionnelle interviennent dans le contrôle de la régularité des candidatures, conformément aux procédures prévues par le Code électoral.

La liste des candidats retenus est publiée avant le scrutin. Les contestations éventuelles relatives à cette liste sont soumises à la Cour constitutionnelle. Cf. articles 197, 198, 199, 200 et 201 du Code électoral.

Quelle est la durée du mandat d'un sénateur ?

Un sénateur est désigné pour un mandat de six ans, renouvelable. Cela signifie qu'il peut exercer ses fonctions pendant six années et être reconduit dans les conditions prévues par les textes.

Cette durée est différente de celle du mandat des députés, fixé à cinq ans. Elle permet au Sénat de disposer d'une certaine continuité dans son travail institutionnel et législatif. Cf. articles 110 de la Constitution, 188 du Code électoral et 8 du règlement intérieur du Sénat.



CE QU'IL FAUT RETENIR

Pour comprendre les élections sénatoriales, il suffit de retenir cinq informations essentielles :

Premièrement : le Sénat guinéen comptera 81 membres.

Deuxièmement : 54 sénateurs seront élus au suffrage indirect et 27 seront choisis par le Président de la République. Parmi ces derniers, quatre seront issus des Guinéens établis à l'étranger.

Troisièmement : les citoyens ne voteront pas directement pour les sénateurs. Ce sont les conseillers communaux et régionaux qui participeront à l'élection des 54 sénateurs.

Quatrièmement : le scrutin se déroulera dans les chefs-lieux des régions administratives, avec des bureaux organisés par préfecture et à Conakry, par commune.

Cinquièmement : les sénateurs exerceront un mandat de six ans renouvelables.

Les élections sénatoriales introduisent un mécanisme institutionnel nouveau dans le fonctionnement de la République de Guinée. Elles reposent sur une double logique de représentation : celle des territoires, à travers les élus communaux et régionaux, et celle des différentes composantes socioprofessionnelles de la Nation, à travers le choix présidentiel. Il faut donc conclure que la participation du citoyen à la vie démocratique ne s'arrête pas au moment où il dépose son bulletin dans l'urne pour élire le Président de la République ou ses députés à l'Assemblée nationale. Son choix des représentants locaux dans les mairies aura également des conséquences sur la composition du Sénat.

Dorénavant, au moment des choix, faisons attention à cette logique du suffrage indirect : les citoyens élisent des représentants qui, à leur tour, participent à la désignation d'autres représentants appelés à siéger dans des institutions nationales éminemment importantes comme le Sénat.

La démocratie ne se limite pas à l'élection directe. Connaître les autres mécanismes, c'est comprendre le fonctionnement de la République. Et comprendre la République, c'est mieux exercer sa citoyenneté.

Par Fodé Tass Sylla

AFFAIRE DES 3 TONNES D'OR DE LA BCRG

Le gouverneur et son ancien Vice-gouverneur attendus à la barre

Dans le procès retentissant de la disparition présumée de 3,135 tonnes d'or appartenant à la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG), l'étau se resserre autour des responsabilités...



Lundi 23 novembre 2026, la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) ouvre une séquence décisive avec l'audition de quatre témoins clés, dont l'actuel gouverneur de l'institution et un ancien vice-gouverneur, pour tenter d'élucider un préjudice estimé à près de 200 millions de dollars. Il s'agit de l'actuel gouverneur de la BCRG, Dr Karamo Kaba, l'ancien vice-gouverneur Abdoulaye Yéro Baldé, le directeur juridique de la Banque centrale, Daouda Diané, ainsi que Mamady Condé, représentant en Guinée de la société belge Affinor.

La gestion de Louncény Nabé au cœur des débats

Cette audience cruciale s'inscrit dans le cadre des poursuites engagées contre l'ancien gouverneur de la BCRG, Louncény Nabé. Accusé de détournement présumé de deniers publics dans la gestion des réserves aurifères nationales, l'ex-dirigeant avait fermement rejeté l'ensemble des charges lors de sa comparution le 4 novembre dernier.

Pour démêler les responsabilités dans le suivi de ce dossier, les deux parties ont sollicité des éclairages techniques et administratifs précis. Le parquet spécial, représenté par le procureur Biwon Millimono, a requis les témoignages de Karamo Kaba, d'Abdoulaye Yéro Baldé et de Mamady Condé. De son côté, la défense de Louncény Nabé a obtenu la citation à comparaître de Daouda Diané, présenté comme l'un des principaux artisans de l'élaboration juridique du contrat au centre du litige.

Retour sur le contrat controversé de 2015

L'origine de cette affaire remonte à plus d'une décennie. En 2015, la BCRG concluait un partenariat avec la société belge Affinor, spécialisée dans le raffinage et la gestion des métaux précieux, en vue du traitement d'une partie des réserves d'or de l'État guinéen.

Des années plus tard, l'exécution de cet accord a déclenché une tempête judiciaire après le constat de la disparition présumée de 3 tonnes et 135 kilogrammes d'or, causant un manque à gagner évalué à environ 200 millions de dollars américains. Les auditions prévues pendant cette comparution doivent permettre de faire toute la lumière sur les conditions exactes de signature, de suivi et d'exécution de ce contrat.

Naby Camara

CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le recouvrement des avoirs illicites en débats

La 13e Assemblée générale du Réseau inter-agences de recouvrement des avoirs pour l'Afrique de l'Ouest (ARINWA) s'est ouverte le 18 novembre 2026 à Conakry. Pendant trois jours, des représentants des 16 États membres se réunissent pour renforcer la coopération régionale dans la lutte contre la criminalité économique, financière et le crime organisé.



La cérémonie d'ouverture a rassemblé plusieurs personnalités gouvernementales, judiciaires et diplomatiques, dont le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Ibrahima Sory II Tounkara, ainsi que des responsables de l'ONUDC, de l'AGRASC et des partenaires techniques et financiers engagés dans la lutte contre les flux financiers illicites.

Dans son intervention, le directeur général de l'AGRASC, Mohamed Diawara, a souligné que la criminalité transnationale, le blanchiment de capitaux et les détournements de fonds constituent de sérieux obstacles au développement des États. Il a insisté sur la nécessité d'une réponse collective et coordonnée, affirmant que « le crime ne doit jamais constituer une source d'enrichissement ».

Les travaux permettront aux participants d'évaluer les activités du réseau, d'échanger sur les bonnes pratiques, d'examiner les dossiers de coopération internationale et de définir les orientations stratégiques pour 2027. La question de l'utilisation des avoirs confisqués au profit d'actions d'intérêt général figure également parmi les priorités des discussions.

La représentante régionale de l'ONUDC, Safiatou Sy, a salué l'engagement des autorités guinéennes, estimant que le recouvrement des avoirs illicites est désormais une véritable priorité d'État. Elle a rappelé que chaque fonds détourné puis récupéré représente une ressource rendue aux populations pour soutenir leur sécurité et leur bien-être.

De son côté, le ministre de la Justice a souligné que les frontières ne doivent plus entraver l'identification et le recouvrement des avoirs criminels. Il a mis en avant le rôle stratégique de l'ARINWA dans le partage des renseignements et des expériences, tout en rappelant les réformes engagées en Guinée pour renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

Ibrahima kalil Sylla

BENTOURAYAH (MANÉAH)

Un incendie fait près de 30 millions GNF de pertes matérielles

Un incendie dont l'origine demeure, pour l'heure, inconnue s'est déclaré dans la nuit du lundi 16 au mardi 17 novembre 2026 à Bentourayah, dans le secteur de Diabya, commune de Manéah. Le sinistre a occasionné d'importants dégâts matériels dans un atelier de menuiserie et un café appartenant respectivement à Mamadou Bhoye Barry et Mamadou Yaya Sow.

Selon les informations recueillies sur place ce mardi 17 novembre 2026, le feu s'est déclaré aux environs de 3 heures du matin. Les deux victimes évaluent leurs pertes à près de 30 millions de francs guinéens.

Menuisier de profession, Mamadou Bhoye Barry explique avoir été alerté plusieurs heures après le déclenchement de l'incendie.

« C'est aux environs de 4 heures du matin qu'un de mes clients, qui passait par ici, m'a appelé pour m'annoncer la nouvelle. Je suis immédiatement venu constater les faits. À mon arrivée, mon bailleur et mes enfants tentaient déjà de circonscrire le feu. Je me suis joint à eux pour maîtriser les flammes. Les pertes sont énormes. Dans mon atelier, il y avait notamment des lits et des bancs. Les dégâts sont estimés à environ 10 millions de francs guinéens. Mais c'est la volonté de Dieu. Heureusement, il n'y a eu aucune perte en vie humaine, alors que mes apprentis se trouvaient à l'intérieur de l'atelier. L'un d'eux a aperçu soudainement des flammes provenant d'un matelas. Pour le moment, il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un court-circuit ou d'une autre cause », a-t-il déclaré.

Malgré l'ampleur des dégâts, aucune victime n'est à déplorer.

De son côté, Mamadou Yaya Sow, gérant du café touché par les flammes, affirme avoir tout perdu dans le sinistre. Il estime la valeur des biens détruits à plus de 15 millions de francs guinéens.

« Je dormais lorsque la chaleur m'a réveillé. C'était le destin. Les pertes sont énormes, nous n'avons rien pu sauver. Le montant des dégâts dépasse les 15 millions de francs guinéens. J'avais notamment sur place l'argent d'une tontine, soit 5 millions de francs guinéens, ainsi que mes équipements de travail, dont des congélateurs, et plusieurs marchandises. Selon les informations dont nous disposons, le feu serait parti de l'atelier de menuiserie. Aujourd'hui, nous sollicitons l'aide des bonnes volontés », a-t-il lancé avec émotion.



Ayant perdu leurs principaux outils de travail et une grande partie de leurs biens, les deux victimes espèrent désormais bénéficier d'un élan de solidarité afin de relancer leurs activités et surmonter les conséquences de ce sinistre.

Balla Yombouno.

GBESSIA

Un père retrouvé mort

Parti de Forécariah pour rendre visite à sa famille à Conakry, Sékou Amadou Bangoura, âgé de 28 ans, n'est jamais arrivé à destination. Plusieurs jours après sa disparition, son corps a été découvert dans un endroit isolé de la zone de Gbanakinkon, à Gbessia, coincé entre un arbre et un mur. Marié et père de deux enfants, le jeune homme a été retrouvé dans un état de décomposition avancée.

Cette découverte soulève de nombreuses interrogations au sein de sa famille et de son entourage, qui exigent des éclaircissements sur les circonstances de son décès.

Sur les lieux, les enquêteurs ont retrouvé un sac ouvert contenant notamment un chargeur. Ses pièces d'identité, sa carte d'électeur, une photographie ainsi que son curriculum vitae ont également été découverts à proximité de la dépouille. En revanche, aucun téléphone portable n'a été retrouvé, un détail qui intrigue particulièrement les proches de la victime.

Selon les premières constatations de la Police technique et scientifique, le corps se trouvait probablement sur place depuis plusieurs jours.

Une découverte faite après plusieurs heures d'observation

Joint sur place, Amara Sylla, chef de secteur adjoint du secteur 4 de Gbessia Centre, explique que la découverte a été signalée par l'un de ses cousins.

« Je nettoyais ma moto lorsqu'un de mes cousins, qui avait aperçu le corps de loin dans la matinée, est venu me voir. Au départ, il pensait qu'il s'agissait d'une personne endormie. Il a continué à observer les lieux. Vers 15 heures ou 16 heures, il est revenu me dire : «Grand frère, viens voir. Il y a quelqu'un couché ici. Je n'arrive pas à savoir s'il est décédé ou s'il dort.» »

En se rapprochant, il a rapidement compris qu'il ne s'agissait pas d'une simple présence suspecte.

« Je me suis immédiatement rendu sur place. En m'approchant, j'ai constaté la présence de nombreuses mouches. J'ai aussitôt compris qu'il s'agissait d'un corps. J'ai alors alerté ma hiérarchie, qui a informé l'ensemble des autorités concernées. Entre-temps, j'avais sécurisé les lieux afin d'empêcher les curieux de s'approcher », a-t-il relaté.

Une zone isolée au cœur des interrogations

De son côté, Louceny Camara s'est dit particulièrement choqué par l'endroit où la dépouille a été retrouvée.

« Ce qui nous choque le plus, c'est le lieu où son corps a été découvert. Il s'agit d'une zone appelée Gbanakinkon, connue de certains habitants. Lorsque nous étions enfants, nous fréquentions cette rivière, mais elle n'est aujourd'hui plus opérationnelle. Son corps était coincé au fond, entre un arbre et un mur. Ce sont des riverains, alertés par une forte odeur, qui ont finalement découvert la dépouille », a-t-il expliqué.

Au moment de la découverte, la mère de la victime ignorait encore le drame et continuait de rechercher son fils disparu. Louceny Camara raconte la difficulté qu'il a eue à lui annoncer la terrible nouvelle.

« Lorsque j'ai appris la découverte d'un corps sans vie, j'ai immédiatement appelé sa mère, N'Ga Fatou. Je lui ai demandé si elle avait retrouvé Cheick. Elle m'a répondu : «Ah, mon fils, jusqu'à présent, on ne l'a pas retrouvé.» »

Au-delà de la douleur, les proches de Sékou Amadou Bangoura demandent l'ouverture d'investigations approfondies afin d'établir les causes exactes de sa mort.

« Ce que nous demandons à l'État, c'est de nous aider à faire toute la lumière sur les circonstances de son décès. Nous savons que la mort est une réalité inévitable, mais nous voulons comprendre comment cet homme a perdu la vie. C'était un être humain, pas un animal. Tout le monde a vu dans quel état son corps a été retrouvé. Nous souhaitons que la vérité soit établie », plaident-ils.

À la suite des premières constatations, le procureur compétent a ordonné le transfert du corps à la morgue de l'hôpital Ignace-Deen, à Conakry. Des examens médico-légaux devraient permettre de déterminer avec précision les circonstances de ce décès qui continue de susciter de nombreuses interrogations.

Balla Yombouno

Lire Horoya c'est bien, s'y abonner c'est mieux

Infos en continu sur horoya.net

COYAH

Le groupement Mounafanyi en quête d'un soutien pour son autonomisation

Depuis 2021, cinquante-quatre femmes du quartier Somaya Centre ont uni leurs efforts autour d'une tontine solidaire. Après avoir bénéficié d'une première formation en saponification, elles sollicitent aujourd'hui l'appui des autorités et des partenaires afin d'acquérir des équipements professionnels et développer des activités génératrices de revenus.



Au cœur du quartier Somaya Centre, le groupement féminin « Mounafanyi » s'affirme comme un exemple de solidarité et de résilience communautaire. Dirigée par sa présidente, Fatoumata Bangoura, et sa secrétaire, Hawa Cissé, cette organisation créée en 2021 est devenue un véritable cadre d'entraide pour les femmes de la localité.

Né de la volonté des habitantes de faire face ensemble aux difficultés économiques du quotidien, le groupement a connu une croissance remarquable. Passé de 21 membres à sa création à 54 adhérentes aujourd'hui, « Mounafanyi » fonctionne grâce à un système rigoureux de tontine.

Chaque semaine, les membres se réunissent pour verser leurs cotisations. À la fin de chaque mois, la somme collectée est remise à l'une d'entre elles, lui permettant de répondre à des besoins urgents ou d'investir dans ses activités.

« C'est dans ce système que nous évoluons en attendant de pouvoir développer d'autres activités », explique une adhérente.

Grâce à cette discipline financière, le groupement a déjà acquis plusieurs équipements, notamment des chaises et des tentes utilisées lors des cérémonies et événements communautaires.

La force de « Mounafanyi » repose également sur la diversité des profils de ses membres. Commerçantes, agricultrices et artisanes mettent en commun leurs expériences et leurs savoir-faire.

Parmi elles figure Fatoumata Camara, couturière expérimentée depuis une dizaine d'années, qui dirige son propre atelier tout en formant plusieurs apprenties.

Au-delà de la simple entraide sociale, les femmes du groupement nourrissent désormais des ambitions entrepreneuriales. Elles souhaitent se lancer dans des filières porteuses telles que la teinture artisanale et la fabrication de savon.

Une première étape a été franchie grâce au soutien des autorités locales. À la suite d'une démarche menée auprès du chef de quartier, la commune a offert une formation de trois jours en saponification à 25 membres du groupement.

Malgré les compétences acquises, les femmes de « Mounafanyie » peinent à passer à l'étape de la production à plus grande échelle. Le principal obstacle demeure le manque de ressources financières et d'équipements adaptés.

Face à cette situation, le bureau exécutif lance un appel aux autorités communales, aux ONG ainsi qu'aux personnes de bonne volonté afin d'accompagner leur projet d'autonomisation économique.

Leurs besoins sont clairement identifiés : des machines à coudre professionnelles, du matériel de teinture, des équipements de saponification ainsi que les intrants nécessaires à la production.

Pour ces femmes de Somaya Centre, un tel accompagnement constituerait un levier essentiel pour renforcer leur indépendance financière et contribuer davantage au développement socio-économique de leur communauté.

Abdoulaye Keita

KAGBELEN

Deux employés meurent asphyxiés dans un tunnel de production

Les travailleurs de l'usine de farine Bravo, située dans la commune urbaine de Kagbelen, ont été confrontés à une tragique nouvelle ce matin. Deux de leurs collègues, Mamady Keita et Alhassane Fofana, employés d'une société sous-traitante intervenant au sein de l'usine, ont perdu la vie dans des circonstances dramatiques.

Selon les informations recueillies par notre rédaction, les deux hommes auraient succombé à une asphyxie provoquée par la chaleur intense et les émanations présentes dans un tunnel servant au transfert du maïs transformé en farine ainsi que d'autres produits destinés à l'alimentation du bétail.

Joint par téléphone sous couvert d'anonymat, un témoin du drame est revenu sur les circonstances de l'accident.

« Chaque matin, à notre arrivée, on nous demande de descendre dans ce tunnel pour travailler, malgré les dangers qui s'y trouvent. Nous ne disposons d'aucun équipement de protection contre les gaz présents à l'intérieur. Malgré nos multiples alertes, les responsables n'ont jamais pris la situation au sérieux. Aujourd'hui, lorsque nos collègues sont arrivés, leur responsable leur a demandé de descendre, alors même qu'ils lui avaient signalé les risques. Quelques instants après être entrés dans le tunnel, ils ont été asphyxiés et ont perdu la vie », a-t-il confié.

Au-delà de ce drame, ce travailleur dénonce également les conditions de travail auxquelles seraient confrontés les employés sous-traitants. Il évoque notamment de faibles rémunérations, l'absence de prise en charge médicale ainsi que le manque de représentation syndicale pour défendre les droits des travailleurs.

Selon ce même témoignage, plusieurs accidents, parfois mortels, ainsi que des cas de blessures seraient régulièrement enregistrés au sein de l'usine.

Outre les deux victimes décédées, deux autres personnes ont été blessées lors de cet incident, dont un expatrié. Elles ont été évacuées vers l'hôpital préfectoral de Dubréka pour recevoir les soins nécessaires. Les dépouilles des deux victimes ont également été transférées à la morgue du même établissement, dans l'attente de l'arrivée de leurs familles.

Nos tentatives pour joindre les responsables de l'usine sont restées sans réponse. À l'entrée principale de l'établissement, un agent de sécurité nous a indiqué que l'accès était provisoirement interdit aux visiteurs ainsi qu'aux travailleurs, précisant que les responsables étaient absents.

« Les responsables ne sont pas là », s'est-il contenté de déclarer.

Contactée à son tour, la première responsable de la société sous-traitante concernée a affirmé ne pas être informée de l'incident. En congé au moment de notre appel, elle a renvoyé toute demande d'explication vers la direction de l'usine.

« Monsieur, je suis en congé. Je ne suis pas au courant de ce qui s'est passé à l'usine. Veuillez vous adresser aux responsables de l'usine », a-t-elle indiqué.

En attendant une éventuelle réaction de la direction de l'usine, ce double décès relance la question de la sécurité des travailleurs dans les installations industrielles, en particulier celle des employés recrutés par des sociétés sous-traitantes.

Balla Yombouno

MAMOU

Une ville au charme naturel fait le bonheur de ses habitants

Mamou, le carrefour de la Moyenne-Guinée, séduit par son environnement naturel, son climat agréable et son hospitalité légendaire. Située au cœur de la Moyenne-Guinée, la ville de Mamou est l'une des localités les plus importantes du pays. Surnommée le carrefour de la Guinée en raison de sa position géographique stratégique, elle constitue un point de rencontre entre les différentes régions du territoire national.



Mamou possède de nombreux atouts naturels qui contribuent à son charme. Son relief, sa végétation et son environnement offrent un cadre de vie particulier. Mais l'un de ses principaux attraits reste sans doute son climat relativement doux, qui contraste avec les fortes chaleurs ressenties dans certaines autres localités du pays.

La fraîcheur de l'air, notamment pendant la saison des pluies et les périodes plus fraîches de l'année, rend le séjour agréable pour les habitants comme pour les visiteurs. Cette douceur climatique contribue à faire de Mamou une ville appréciée pour son cadre de vie.

Des initiatives citoyennes contribuent déjà à cet effort. Des femmes engagées dans le nettoyage des rues participent notamment à l'amélioration du cadre de vie. Toutefois, la lutte contre les déchets plastiques et les dépôts sauvages nécessite une mobilisation collective.

La végétation abondante qui caractérise certains quartiers de Mamou représente un véritable patrimoine écologique. Les arbres, les cours d'eau et les espaces verts participent à la beauté du paysage et à la qualité de l'environnement. La protection de ces ressources naturelles est donc indispensable pour les générations futures.

Assis devant sa concession, le visage marqué par les années et le regard rempli de souvenirs, un vieil habitant de Mamou évoque avec émotion l'histoire et les changements de sa ville.

« Moi, je suis né ici, à Mamou. J'ai grandi dans cette ville et j'y ai passé presque toute ma vie. À mon époque, Mamou était une ville particulièrement agréable. Il y avait beaucoup d'arbres, de la verdure et surtout un climat doux qui faisait notre bonheur.

Quand on se réveillait le matin, on sentait une fraîcheur naturelle dans l'air. Même pendant les périodes de chaleur, le climat restait relativement supportable. C'est cette douceur qui faisait le charme de Mamou.

Autrefois, les quartiers étaient plus calmes. Les habitants se connaissaient, les relations entre voisins étaient solides et la solidarité occupait une grande place dans notre quotidien.

Aujourd'hui, Mamou a beaucoup évolué. La population a augmenté, les constructions se multiplient et la ville s'agrandit. Mais je souhaite que les autorités et les jeunes générations prennent soin de notre environnement. Il faut préserver les arbres, entretenir les rues et garder notre ville propre.

Mamou est une ville bénie par la nature. Nous devons protéger cette richesse pour que nos enfants et nos petits-enfants puissent eux aussi profiter de son climat et de sa beauté.

Mamou n'est pas seulement une ville où l'on passe, c'est une ville où l'on aime vivre et où l'on aime revenir. »

Mamou mérite une attention particulière en raison de ses atouts géographiques, de sa végétation, de son climat relativement agréable et de son importance économique. Pour conserver cette image positive, les autorités locales et les citoyens doivent unir leurs efforts afin de faire de la propreté, de l'assainissement et de la protection de l'environnement des priorités.

Mamou n'est pas seulement une ville carrefour : c'est aussi une ville de nature, de fraîcheur et d'hospitalité, dont la beauté mérite d'être préservée et valorisée.»

Ibrahima Sory Bangoura

Envoyé spécial

LABÉ

La poussière étouffe les citoyens

À Labé, respirer devient un défi pour de nombreux habitants. Dans plusieurs quartiers de la commune urbaine, la poussière s'est installée comme une composante incontournable du quotidien, affectant aussi bien les riverains que les usagers de la route.

Le phénomène est particulièrement visible le long des axes non bitumés ou fortement dégradés. À chaque passage de véhicule, d'imposants nuages de poussière se soulèvent dans les airs avant d'envahir les habitations, les boutiques et les espaces publics.

Piétons, conducteurs de motos, commerçants et habitants vivant en bordure des routes subissent chaque jour les conséquences de cette situation. Pour beaucoup, les tâches ménagères deviennent interminables. Les maisons doivent être nettoyées à plusieurs reprises dans la journée et les marchandises exposées dans les commerces se couvrent rapidement d'une épaisse couche de poussière.

Au-delà de l'inconfort, les habitants s'inquiètent également des effets sur leur santé. La poussière est régulièrement associée à des irritations des yeux, à des épisodes de toux et à des difficultés respiratoires. Les enfants, les personnes âgées ainsi que les personnes souffrant de maladies chroniques figurent parmi les plus vulnérables.

Face à cette réalité, les citoyens multiplient les appels en faveur de mesures concrètes. Parmi les solutions les plus souvent évoquées figurent l'entretien régulier des routes, leur arrosage pendant la saison sèche ainsi que l'accélération des travaux de bitumage des principaux axes.

Pour de nombreux observateurs, la question dépasse le simple cadre de la circulation routière. Elle touche directement à la santé publique, à la qualité de vie des populations et à la préservation de l'environnement urbain.

Les habitants estiment qu'ils ont droit à un environnement sain et à des infrastructures adaptées. Ils espèrent désormais que leurs préoccupations seront prises en compte afin de mettre fin à une situation devenue difficilement supportable.

« Nous conduisons dans un nuage de poussière au quotidien »

Parmi les catégories les plus exposées figurent les conducteurs de taxis-motos, qui passent l'essentiel de leur journée sur les routes de la ville.

Selon Mamadou Bhoye Sow, conducteur de taxi-moto à Labé, les conséquences se font ressentir chaque jour.

« Nous, les conducteurs de motos, sommes parmi les premières victimes de cette poussière qui envahit les routes de Labé. Chaque jour, surtout lorsque nous roulons derrière les véhicules, nous traversons d'épais nuages de poussière. Par moments, la visibilité devient très faible et il est difficile de distinguer correctement la route.

La poussière pénètre dans nos yeux, nos narines et nos vêtements. À la fin de la journée, nous sommes entièrement couverts de poussière. Nous éprouvons souvent des difficultés à respirer et nous craignons les conséquences que cela pourrait avoir sur notre santé.

Nous demandons aux autorités de prendre cette situation au sérieux. En attendant le bitumage des routes, leur arrosage régulier pourrait déjà soulager les populations. Nous avons besoin de meilleures conditions de travail et d'un environnement qui préserve notre santé.

Nous ne demandons pas le luxe. Nous voulons simplement pouvoir exercer notre métier sans mettre notre santé en danger », témoigne-t-il.

BIS

Envoyé spécial

DR NOUNKÉ KONATÉ, MÉDECIN GÉNÉRALISTE

« Ne sous-estimez jamais les conséquences des fortes chaleurs...»

Alors que les fortes températures continuent de mettre à rude épreuve les populations de Conakry, les inquiétudes grandissent quant à leurs conséquences sur la santé humaine. Pour mieux comprendre les dangers liés à cette vague de chaleur ainsi que les moyens de prévention, le reporter du quotidien national Horoya a sollicité l'éclairage du Dr Nounké Konaté, médecin généraliste à la clinique médico-chirurgicale Mata Diallo, située à Kagbélen.



HOROYA : ***Quelles sont les conséquences les plus dangereuses de cette vague de chaleur sur la santé humaine ?***

Nounké Konaté: La forte chaleur représente un véritable risque pour l'organisme lorsqu'il est exposé pendant une période prolongée. Elle peut provoquer une déshydratation ainsi qu'un épuisement thermique.

Ces phénomènes surviennent lorsque le corps n'arrive plus à réguler efficacement sa température. Les personnes concernées peuvent alors présenter des vertiges, des maux de tête, une faiblesse générale, des nausées et parfois même des pertes de connaissance. Il est donc important de ne pas banaliser ces manifestations.

Quels organes du corps humain sont les plus menacés par les températures excessives ?

Plusieurs organes peuvent être affectés, notamment les reins, le cœur et le cerveau. Les reins sont particulièrement sollicités lorsque l'organisme perd beaucoup d'eau. Le cœur, quant à lui, doit fournir davantage d'efforts pour assurer une bonne circulation sanguine.

Le cerveau peut également subir les conséquences d'une élévation excessive de la température corporelle, entraînant des troubles de la vigilance et, dans les cas les plus graves, des convulsions.

La chaleur peut-elle provoquer des complications rénales et cardiovasculaires ?

Effectivement. Une déshydratation importante peut réduire l'irrigation sanguine des reins et entraîner une insuffisance rénale aiguë.

Chez les personnes souffrant déjà de maladies cardiovasculaires, les fortes températures peuvent également aggraver leur état de santé. C'est pourquoi les patients hypertendus, les personnes âgées et les malades chroniques doivent faire preuve d'une vigilance particulière pendant cette période.

Quels sont les symptômes qui doivent immédiatement alerter les populations ?

Il faut notamment surveiller l'apparition de vertiges, de maux de tête persistants, de crampes musculaires, de nausées, d'une fatigue inhabituelle ou encore d'une soif intense.

Cependant, certains signes constituent une véritable urgence médicale : confusion mentale, perte de connaissance, convulsions ou température corporelle très élevée. Dans ces circonstances, il est impératif de solliciter rapidement une assistance médicale.

Quelles personnes sont les plus exposées aux complications liées à la chaleur ?

Les enfants en bas âge, les personnes âgées, les femmes enceintes ainsi que les personnes souffrant de maladies chroniques figurent parmi les catégories les plus vulnérables.

Les travailleurs exposés plusieurs heures au soleil sont également particulièrement à risque. À Conakry, de nombreux citoyens exercent leurs activités à l'extérieur, notamment les vendeurs ambulants, les conducteurs de motos-taxis et les ouvriers de chantier. Ces personnes doivent prendre des précautions supplémentaires.

Quels aliments et quelles boissons privilégier pour protéger son organisme ?

L'eau potable demeure la meilleure boisson pour maintenir une bonne hydratation. Il est recommandé de boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif.

Sur le plan alimentaire, les fruits et légumes riches en eau, tels que la pastèque, le concombre, l'orange et la tomate, contribuent également à l'hydratation de l'organisme. Il convient par ailleurs de privilégier une alimentation équilibrée et d'éviter les excès de boissons alcoolisées.

Les personnes souffrant de maladies nécessitant une restriction hydrique doivent toutefois respecter les recommandations de leur médecin traitant.

Quels gestes adopter face à une personne victime d'un coup de chaleur ?

Il faut agir rapidement. La première démarche consiste à déplacer la victime vers un endroit frais et à entamer immédiatement son refroidissement à l'aide d'eau fraîche, de linges humides ou d'une ventilation adaptée.

Il faut ensuite appeler les secours ou conduire la personne dans la structure sanitaire la plus proche afin qu'elle bénéficie d'une prise en charge appropriée.

Quel message de prévention adressez-vous aux populations ?

Mon message est simple : ne sous-estimez jamais les conséquences des fortes chaleurs. Il est essentiel de boire régulièrement de l'eau, d'éviter autant que possible les expositions prolongées au soleil, particulièrement aux heures les plus chaudes de la journée, et de consulter un professionnel de santé dès l'apparition de signes inquiétants.

Propos recueillis

par Cissé Mamady

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL – JUSTICE – Solidarité

MINISTERE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE CONAKRY

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CONAKRY

REGISTRE DE COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER
(R C C M)

SIGUITON LOGISTIQUE - SARLU

(PERSONNE MORALE)

CREATION

N°FORMALITE/RCCM/ GN.TCC.2026.14440
N°ENTREPRISE/RCCM/ GN.TCC.2026.B.12749

DATE : 9 SEPTEMBRE 2026

Lire Horoya c'est bien,
s'y abonner c'est mieux
Infos continues sur
horoya.net

BILLET

Le chien aboie la caravane passe

L'histoire ne s'invente point. Les faits historiques sont aussi têtus que les périodes au cours desquelles les évènements se sont succédés au fil des années. Des témoins naissent et disparaissent laissant libre cours à la roue de l'histoire inaliénable. Que d'eau a coulé sous le pont qui enjambe les tonitruantes rivières de notre passé glorieux.

Quand le lion rugit, point ne doit beugler ou miauler, le silence est absolu. On ne réveille pas un lion qui dort.

La Guinée est un pays de droit, dirigé par des hommes responsables, murs et conscients du rôle que chaque habitant représente dans la vie de la nation. Elle est ce pays souverain qui n'a nullement besoin des decisions populistes dénuées de tout fondement logique. C'est un pays gouverné, qui évolue sur des bases démocratiques respectant tous les principes d'un Etat souverain, pleinement. Notre pays n'a pas besoin donc de marmotter un autre pays, pour prendre une décision concernant la vie de sa nation souveraine. La Guinée évolue suivant une logique démocratique de développement à l'intérieur des 245 857 km2 pour satisfaire les besoins de ses 17 millions d'habitants bénis par Dieu. Elle est la plus riche de tous les pays de la Sous-région. C'est un fait, indéniable qui ne peut qu'attiser la jalousie de quelques-uns qui vivent au rythme des humeurs . La Guinée a un Président de la République élu au suffrage universel, qui ne connait que la Guinée et n'agit que pour le bien être de son pays.

Qui plus est, les sorties intempestives n'effraient point et ne surprennent nullement. La Guinée est le seul pays au monde où l'étranger est le roi ; il est libre, et se permet même de prendre les tickets d'identification du pays. Combien de nos frères de la sous-région et d'ailleurs en possèdent ? Mais que de régimes d'une autre époque se permettent d'insulter notre souveraineté au vu et su du monde…L'infériorité a des limites bardées d'une ligne rouge qu'il ne faut pas franchir, mais pas du tout. Le monde est régi par des principes inaliénables et des exigences probantes. L'on ne peut pas se permettre d'outrepasser les limites.

Quiconque voit les galeries de Siguiri aujourd'hui est révolté par cette exploitation anarchique de l'or . Le Gouvernement a interdit l'exploitation artisanale et industrielle clandestine en ces lieux. C'est naturellement normal. Nous n'avons point besoin de l'avis de quiconque pour assurer notre sécurité et notre bien-être. En cet endroit plusieurs dizaines de milliers de clandestins y vivaient creusant nuit et jour provoquant des dommages incalculables sur l'environnement, l'économie, la santé, l'éducation, l'agriculture. Ils étaient comme des essaims d'abeilles roulant sur des motos, environ trois millions non immatriculées et autres engins de tout acabit, notamment des pelleteuses qui échappent à tout contrôle . Au nom de quel panafricanisme l'on peut se permettre de détruire un pays de cette façon ? C'est inacceptable.

A préciser que cette mesure d'interdiction concerne tout exploitant clandestin sans exception. Que l'on vienne d'est ou d'ouest. Et pour cette mesure salutaire on va jusqu'à traiter notre Président de tous les noms d'Israël. NON

En attendant, la Guinée a de l'or, du diamant, de la bauxite, du calcaire, du pétrole, du gaz, du nickel, du manganèse, de l'uranium, des fleuves et rivières, 380 km de côtes, de matières rares, que sais-je encore… Que l'on se respecte!

Le Président Mamadi Doumbouya respecte son peuple et agit au nom de celui-ci en toutes circonstances et n'entend pas s'y divertir, pour rien au monde et pour quelque raison que ce soit. La Guinée fera respecter sa voix vaille que vaille. A bon entendeur salut.

Par Alhassane Souaré

ÉVACUATION SANITAIRE

Les rappeurs Two Marley et Magika s'envolent pour la Tunisie

Comme l'avait annoncé le ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, Moussa Moïse Sylla, lors d'une récente soirée de gala réunissant les pionniers du rap guinéen, les rappeurs Bangaly Camara, alias « Two Marley » (du groupe Mifaguéya), et son binôme « Magika », deux figures emblématiques du rap guinéen des années 1990 et 2000, ont quitté Conakry dans la soirée de ce samedi pour la Tunisie, où ils doivent bénéficier de soins médicaux appropriés.

Cette évacuation sanitaire s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de prise en charge médicale des artistes mise en œuvre par le ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (MCTA).

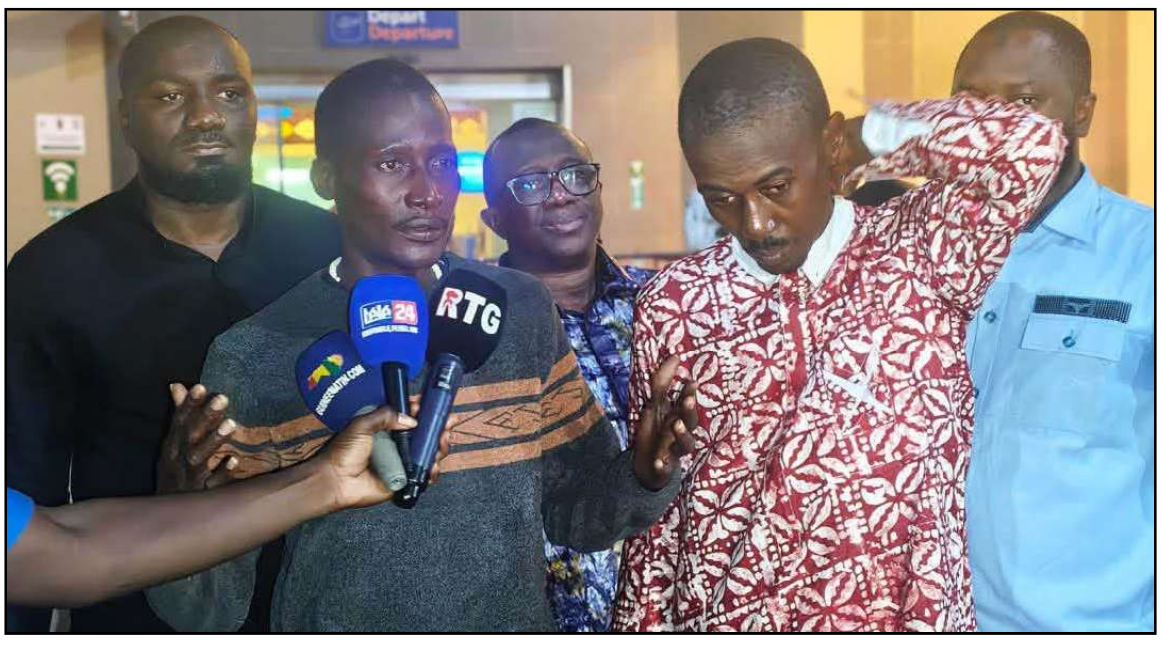
La cérémonie de départ a été présidée par le secrétaire général du MCTA, Dr Youssouf Boundou Sylla, représentant le ministre Moussa Moïse Sylla. Il était entouré des responsables du Bureau guinéen du droit d'auteur (BGDA), conduits par son directeur général, Moussa Fofana, ainsi que des représentants de la Direction générale des spectacles. À cette occasion, il a salué la concrétisation d'un engagement des autorités en faveur des acteurs culturels.

Selon le département de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, les deux artistes avaient auparavant été pris en charge dans des établissements hospitaliers de la capitale. À la suite des consultations médicales, leurs médecins traitants ont recommandé une évacuation sanitaire à l'étranger. La nature exacte de leurs pathologies reste couverte par le secret médical. Leur séjour en Tunisie devrait durer entre deux et quatre semaines, en fonction de l'évolution de leur état de santé et des conclusions des examens qui seront réalisés sur place.

Interrogé à cette occasion, le secrétaire général du MCTA a expliqué les motivations de cette prise en charge .

« Nous sommes ici pour accompagner nos deux vaillants artistes rappeurs, qui ont marqué leur époque dans l'histoire du rap en République de Guinée, notamment pour ceux qui sont nés dans les années 1990. Le président Mamadi Doumbouya a placé la culture parmi les priorités nationales. Il ne veut laisser aucun Guinéen pour compte. C'est pourquoi, à travers le ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, nous avons mis en place une police d'assurance afin de pouvoir accompagner les artistes lorsque leur situation nécessite une évacuation sanitaire. L'objectif est qu'ils puissent bénéficier de soins appropriés et revenir poursuivre leurs œuvres en République de Guinée », a-t-il déclaré.

Poursuivant son intervention, Dr Youssouf Boundou Sylla est revenu sur les démarches ayant conduit à cette prise en charge :



« Ces deux artistes, que nous avons récemment vus se produire lors d'un événement réunissant les anciens rappeurs de Guinée, avaient lancé des cris de cœur. Ils ont été reçus à plusieurs reprises au département de la Culture. Le ministre a été très sensible à leur situation et a plaidé en leur faveur. Aujourd'hui, ils vont s'envoler pour la Tunisie afin d'y recevoir les soins nécessaires. Selon les informations dont je dispose, leur séjour devrait durer entre deux et quatre semaines, en fonction de l'évolution de leur état de santé. Une fois leur santé améliorée, ils regagneront Conakry », a-t-il précisé.

Très ému avant son embarquement, Bangaly Camara, alias Two Marley, a qualifié cette assistance d'« opportunité rare » et de « prise de conscience totale ».

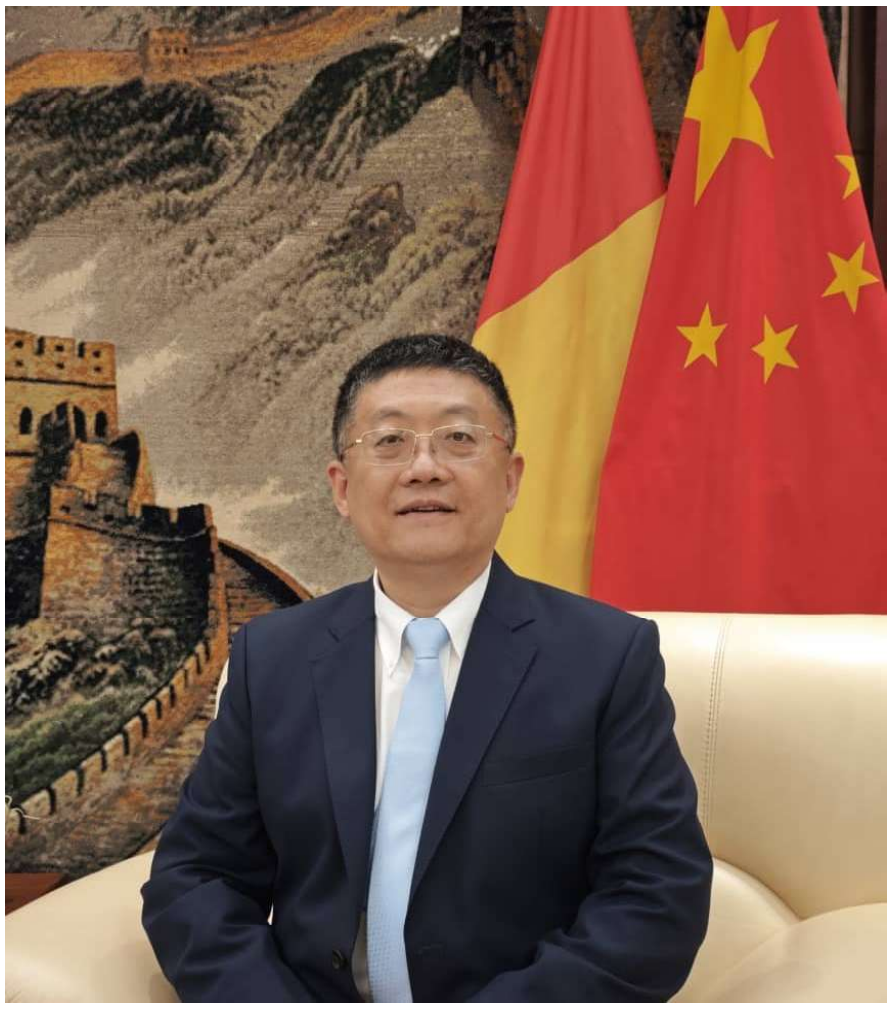
« Ce qui s'est passé est passé. C'est une chance qui arrive rarement dans la carrière d'un artiste », a-t-il déclaré.

Au nom de son binôme Magika et du groupe Mifaguéya, l'auteur-compositeur a exprimé sa profonde gratitude au président de la République, le général Mamadi Doumbouya, pour ce soutien qu'il considère comme déterminant en faveur des acteurs culturels du pays.

Balla Yombouno

Poursuivre l'autogouvernance intégrale du Parti avec rigueur et rassembler les forces vives au service de la modernisation à la chinoise

Du 26 octobre au 29 octobre, le 20e Comité central du Parti communiste chinois (PCC) a tenu sa cinquième session plénière à Beijing, adoptant la Décision sur les questions d'intérêt majeur relatives à la poursuite inlassable de l'autogouvernance intégrale du Parti avec rigueur. La Décisionn dresse un bilan systématique des grandes réalisations et les inestimables leçons tirés dans l'autogouvernance intégrale du Parti avec rigueur sous la nouvelle ère, témoignant pleinement de la détermination du PCC à soutenir la modernisation chinoise par une édification de haute qualité du Parti. Cette session plénière, qui coïncide avec le 105e anniversaire de la fondation du Parti, constitue à la fois une réunion majeure pour le renforcement de son édification et une fenêtre précieuse offerte au monde pour comprendre le PCC et la Chine.



L'autogouvernance intégrale du Parti avec rigueur répond à l'exigence impérieuse de préserver la pureté du Parti et son caractère progressiste et de pérenniser son pouvoir. Né sur un petit bateau rouge du lac Nanhu de Jiaxing, le PCC est devenu le plus grand parti au pouvoir du monde, avec plus de 100 millions de membres et plus de 5,4 millions d'organisations de base. La rigueur dans son autogouvernance a toujours été l'un de ses traits marquants. Dès les années 40, dans une grotte à Yan'an, le camarade Mao Zedong avait donné une première réponse à la question de savoir comment échapper aux cycles de l'ordre et du désordre, de la grandeur et de la décadence qui scandent l'histoire : « permettre au peuple de surveiller le gouvernement ». Depuis son XVIIIe Congrès, le PCC mène la lutte sans précédent contre la corruption en assumant ses missions et ses responsabilités de « mettre à dos une minorité pour ne pas décevoir la majorité », et a trouvé la seconde réponse, celle de « l'autorévolution » dans sa poursuite de l'autogouvernance rigoureuse du Parti sur tous les plans. L'autorévolution du Parti a une définition très claire : retourner en quelque sorte « le couteau vers soi » et à faire régner une gouvernance rigoureuse dans l'ensemble du Parti pour préserver sa pureté et son caractère progressiste, pour l'amener à se purger, se perfectionner, se réformer et s'élever. La Décision érige le raffermissement du sens du Parti en tâche fondamentale et souligne la nécessité de poursuivre l'amélioration des comportements, le renforcement de la discipline et la lutte anticorruption. Il importe de travailler sans relâche à pratiquer sur tous les plans l'autogouvernance rigoureuse et de lutter sans cesse contre les virus qui attaquent la santé du Parti, de façon à ce que le Parti ne perde jamais ni sa nature foncière, ni ses qualités, ni ses vertus et que notre grand pouvoir rouge se perpétue de génération en génération.

L'autogouvernance intégrale du Parti avec rigueur répond à l'exigence impérieuse de consolider et de développer la situation politique favorable, caractérisée par un haut degré de solidarité et d'unité du Parti ainsi que par une forte cohésion de l'ensemble du Parti, de l'armée et du peuple. La solidarité et l'unité sont la vie du Parti et constituent aussi une garantie majeure permettant au Parti de conduire le peuple chinois de victoire en victoire. De la consigne « ne pas prendre au peuple même une aiguille ou un bout de fil » à l'application sans relâche de l'esprit des « huit recommandations » de la direction centrale du Parti, le Comité central a affiché une volonté inébranlable de gouverner le Parti avec la plus grande rigueur sur tous les plans : l'atmosphère du Parti et de l'Administration ne cesse de s'améliorer, et la situation de complaisance, de relâchement et de mollesse qui prévalait dans l'autogouvernance du Parti a été radicalement inversée. La pensée de Xi Jinping sur l'édification du Parti est née au cours de la pratique grandiose de contrôle, de gouvernance, de développement et de renforcement du Parti sous la nouvelle ère, et a fourni un appui fondamental et un guide d'action pour mener en profondeur la grande et nouvelle œuvre d'édification du Parti. Dans la Chine d'aujourd'hui, plus de 92 % de la population déclarent éprouver un sentiment d'épanouissement, de bonheur et de sécurité, et plus de 90 % se disent satisfaits du gouvernement. Les liens de chair et de sang entre le Parti et le peuple se consolident sans cesse, et la « gouvernance de la Chine » déploie une vitalité florissante.

L'autogouvernance intégrale du Parti avec rigueur répond à l'exigence impérieuse de permettre au Parti de remplir sa mission historique et de faire avancer de manière stable et durable sa propre cause et celle de l'État. La clé pour bien régler les affaires de la Chine réside dans le Parti et dans l'autogouvernance intégrale du Parti avec rigueur. Aujourd'hui, le volume de l'économie chinoise a dépassé 140 000 milliards de yuans ; la Chine occupe depuis de nombreuses années le premier rang mondial pour l'envergure de son secteur manufacturier, et l'innovation scientifique et technologique ainsi que la montée en gamme de ses industries enregistrent sans cesse de nouvelles avancées. La contribution de la Chine à la croissance économique mondiale se maintient depuis plusieurs années autour de 30 %, faisant du pays un moteur important et un facteur de stabilité de la croissance mondiale. Parallèlement, les changements inédits depuis un siècle se poursuivent à un rythme accéléré, et les risques et défis qui jalonnent la voie du progrès ne doivent pas être sous-estimés. Il est à noter que l'autogouvernance intégrale du Parti avec rigueur est un chantier permanent. La Décision préconise de renforcer la qualité des équipes du Parti, de réglementer l'exercice du pouvoir et d'affiner les outils de contrôle dont disposent le Parti et l'État, afin d'améliorer sans cesse l'efficacité de la gouvernance nationale et de fournir une garantie solide à l'avènement d'un grand pays socialiste moderne dans tous les domaines et à la promotion intégrale du grand renouveau national grâce à la modernisation chinoise. La partie chinoise est convaincue qu'un PCC plus fort et plus uni est à la fois l'« ancre » de la modernisation chinoise et un gage essentiel des opportunités de développement que la Chine offre au monde.

Ces dernières années, la Guinée a continué de consolider l'édification institutionnelle, de réglementer l'exercice du pouvoir, d'intensifier la supervision et la mise en responsabilité et de punir sévèrement les crimes de corruption. La probité est ainsi devenue l'orientation marquante de la gouvernance du pays et un socle solide pour son essor et son développement. La partie chinoise soutient fermement la partie guinéenne dans l'exploration d'une voie de développement adaptée à ses réalités nationales, salue sa détermination inébranlable et ses mesures concrètes pour renforcer la gouvernance intègre et accroître l'efficacité de l'action publique, et avancera à ses côtés sur la voie de la modernisation de la gouvernance nationale.

À ce nouveau point de départ historique, la partie chinoise se tient prête à conjuguer ses efforts avec la partie guinéenne pour approfondir les échanges d'expériences en matière de gouvernance, renforcer la coopération pragmatique dans tous les domaines et faire franchir un nouveau palier au partenariat de coopération stratégique global sino-guinéen, afin d'en faire profiter davantage les deux peuples.

Par S.E.M Sun Yong,
Ambassadeur de Chine en Guinée

ÉTATS-UNIS :

La justice annule la réforme limitant le séjour des étudiants, chercheurs et journalistes étrangers

Un tribunal fédéral américain a annulé, le 16 novembre 2026, une réglementation qui visait à imposer des durées de séjour limitées à plusieurs catégories de ressortissants étrangers, notamment les étudiants, les chercheurs, les participants aux programmes d'échange et les journalistes. Cette décision maintient le système actuel et concerne également des centaines de Guinéens aux États-Unis.



F. Dennis Saylor IV, juge au tribunal fédéral du district du Massachusetts

La politique migratoire américaine connaît un nouveau rebondissement. Le 16 novembre 2026, un tribunal fédéral du Massachusetts a annulé une réglementation du Département de la Sécurité intérieure (DHS) qui prévoyait de remplacer le principe de la « Duration of Status » (D/S), ou « durée du statut », par des périodes de séjour limitées dans le temps.

La réforme, publiée le 17 juillet 2026, concernait trois grandes catégories de visas : F, destiné aux étudiants internationaux ; J, réservé aux visiteurs participant à des programmes d'échange ; et I, destiné aux représentants des médias étrangers. Elle prévoyait notamment de limiter la durée de séjour des titulaires de ces visas et d'introduire de nouvelles restrictions concernant les changements d'établissement ou de programme académique. Après avoir suspendu temporairement son application le 14 septembre, la justice fédérale a finalement annulé cette réglementation le 16 novembre 2026. La décision a été rendue par F. Dennis Saylor IV, juge au tribunal fédéral du district du Massachusetts (U.S. District Court for the District of Massachusetts). Dans son jugement, le magistrat a estimé que la réglementation du Département de la Sécurité intérieure (DHS) était notamment arbitraire, constituait un abus de pouvoir discrétionnaire et était contraire à la loi. Il a ainsi prononcé l'annulation de l'ensemble de la réglementation.

En septembre dernier, Clayton Weimers, directeur exécutif du bureau Amérique du Nord de Reporters sans frontières (RSF), avait salué la décision du juge de suspendre cette réforme. « Cette décision est une victoire importante pour la liberté de la presse. Ces restrictions absurdes en matière de visas feraient courir des risques considérables aux journalistes étrangers couvrant l'actualité depuis les États-Unis », avait-il notamment déclaré.

Le système actuel reste en vigueur

La décision judiciaire maintient le principe de la « durée du statut », permettant aux personnes concernées de séjourner aux États-Unis pendant la durée de leurs activités autorisées, sous réserve du respect des conditions de leur statut migratoire.

Pour les étudiants, cela signifie notamment poursuivre normalement leur programme académique et respecter les obligations universitaires et migratoires. Pour les journalistes étrangers, les règles applicables à leur catégorie de visa continuent de déterminer les conditions de séjour et d'exercice de leurs activités professionnelles.

Cette décision constitue un soulagement pour de nombreux étudiants, chercheurs et professionnels guinéens concernés. Elle rappelle également l'importance de distinguer la validité d'un visa de la durée du séjour légal aux États-Unis.

Toutefois, les autorités américaines pourraient faire appel de cette décision. Les ressortissants guinéens concernés sont donc invités à rester attentifs aux évolutions de la réglementation et à se rapprocher des établissements universitaires ou des services compétents pour toute question relative à leur situation.

DIS depuis Washington DC

KASSOYAH (MANÉAH)

Le groupement Wolamanfé, un modèle d'autonomisation et de solidarité

À Kassoyah, dans la commune de Manéah, le groupement féminin Wolamanfé s'impose aujourd'hui comme un véritable exemple de courage, de résilience et d'autonomisation économique. Composé de 160 membres et fort de plus de 18 ans d'expérience, ce regroupement de femmes exerce plusieurs activités génératrices de revenus, notamment la saponification, la teinture, le maraîchage, le commerce ainsi que les tontines.



À la tête de cette initiative se trouve Mme Fanta Diane Diallo, présidente du groupement. Cette femme leader porte avec détermination l'espoir de nombreuses familles de sa localité.

« Nous avons créé cette initiative pour permettre aux femmes de Kassoyah de se prendre en charge et de ne plus dépendre constamment de l'aide d'autrui », explique-t-elle.

Selon elle, chaque membre verse chaque semaine une contribution de 120 000 francs guinéens. À tour de rôle, chacune bénéficie d'un montant de 100 000 francs, tandis que les 20 000 francs restants sont versés dans la caisse du groupement afin de soutenir ses activités.

Mme Diallo reconnaît que les débuts n'ont pas été faciles.

« Comme toute initiative communautaire, nous avons rencontré de nombreuses difficultés. Mais grâce au courage et à la persévérance des femmes, nous avons réussi à nous imposer sur le terrain », souligne-t-elle.

Aujourd'hui, les activités de teinture et de fabrication de savon connaissent un réel succès. Les produits sont commercialisés par les membres elles-mêmes, ce qui leur permet de disposer de fonds pour développer leurs propres activités commerciales.

Au-delà de ces actions, le groupement finance également des femmes âgées pour la pratique du maraîchage et apporte son soutien aux différentes activités socio-professionnelles de la localité.

Un engagement social remarquable

L'action du groupement Wolamanfé ne se limite pas aux activités économiques. Il joue également un rôle important dans le développement social de Kassoyah.

Mme Aïssata Sylla, vice-présidente du groupement, a indiqué qu'à l'approche de la rentrée scolaire, les membres ont entièrement rénové l'unique école primaire de leur quartier afin d'offrir un meilleur cadre d'apprentissage aux élèves.

Toutefois, elle lance un appel aux autorités du pays pour la construction d'un collège et d'un lycée dans la localité.

« L'absence de ces établissements pousse souvent les enfants issus de familles démunies à abandonner leurs études faute de moyens pour poursuivre leur scolarité ailleurs », déplore-t-elle.

La vice-présidente a également sollicité l'appui de l'État et des personnes de bonne volonté afin de renforcer les capacités du groupement et de lui permettre d'atteindre pleinement ses objectifs de développement économique et social.

Abdoulaye Keïta

DÉCÈS DE PETIT SORY

La Guinée perd une légende de son football

Le football guinéen est en deuil. Ibrahima Sory Keita, plus connu sous le surnom de « Petit Sory », s'est éteint à l'âge de 81 ans, laissant derrière lui l'héritage d'une carrière exceptionnelle qui a marqué à jamais l'histoire du sport guinéen.



Figure emblématique du Hafia FC et du Syli national, Petit Sory est considéré comme l'un des plus grands footballeurs que la Guinée ait connus. Évoluant au poste d'ailier puis d'attaquant, il s'est illustré par sa vitesse, sa technique raffinée et son sens du jeu qui ont fait de lui l'un des artisans majeurs de l'âge d'or du football guinéen.

Sous les couleurs du Hafia FC, il a participé à l'écriture des plus belles pages du club de Dixinn. Membre de la génération dorée qui a dominé le continent africain dans les années 1970, il a contribué aux sacres historiques du club en Coupe d'Afrique des clubs champions, remportée à trois reprises en 1972, 1975 et 1977. Ces exploits ont permis au Hafia FC de s'imposer comme une référence du football africain.

En sélection nationale, Petit Sory a également porté haut les couleurs de la Guinée. Il a participé aux Jeux olympiques de Mexico en 1968 ainsi qu'à plusieurs campagnes de Coupe d'Afrique des Nations. Son talent lui a même valu d'être retenu au sein d'une sélection africaine invitée à la prestigieuse Coupe de l'Indépendance du Brésil en 1972.

Au-delà de ses performances sportives, Petit Sory restera dans la mémoire collective comme un symbole de fierté nationale. En reconnaissance de son immense contribution au rayonnement du football guinéen, le stade de Nongo à Conakry porte son nom depuis plusieurs années.

La disparition de Ibrahima Sory Keita marque la fin d'un chapitre important de l'histoire sportive nationale. Hommes de sport, anciens coéquipiers, supporters et autorités lui rendent hommage pour son parcours exceptionnel et son engagement au service du football.

Que Dieu, le Tout-Puissant, lui accorde Son pardon, l'accueille dans Son Paradis éternel et apporte réconfort à sa famille ainsi qu'à l'ensemble du peuple guinéen éprouvé par cette perte.

Inna lillahi wa inna ilayhin raji'un.

Paix à son âme !

DÉCÈS DE PETIT SORY

Bah Oury salue la mémoire d'« un grand champion »

Quelques heures après l'annonce du décès de la légende du football guinéen Ibrahima Sory Keïta, plus connu sous le nom de « Petit Sory », le Premier ministre Amadou Oury Bah a rendu un vibrant hommage à l'ancienne gloire du Hafia FC à travers une publication sur sa page Facebook.



Dans son message, le chef du gouvernement a souligné l'immense perte que représente la disparition de cette figure emblématique du football national et africain.

« Avec la disparition d'Ibrahima Sory Keïta, dit Petit Sory, la Guinée perd l'un de ses grands champions et le football africain une figure majeure de son histoire », a-t-il déclaré.

Le Premier ministre a rappelé le rôle déterminant de l'ancien milieu de terrain dans les succès du Hafia FC, notamment lors des trois sacres continentaux du club.

« Artisan des trois sacres africains du Hafia FC, il a marqué notre football par sa virtuosité et son élégance. En compagnie de ses coéquipiers du Hafia et du Syli national, il a offert aux Guinéens des moments de joie et de fierté qui demeurent dans notre mémoire collective », a-t-il souligné.

Évoquant ses souvenirs personnels avec le défunt, Amadou Oury Bah a rappelé leur récente rencontre lors des Jeux olympiques de Paris en juillet 2024.

« Je garde un souvenir ému de nos retrouvailles en juillet 2024, à l'occasion des Jeux olympiques de Paris. Je l'avais invité, aux côtés de Chérif Souleymane, à soutenir le Syli à Nice. C'était une manière de leur témoigner, au nom du Président de la République et de la Nation, notre reconnaissance pour ce qu'ils avaient apporté à notre pays », a-t-il confié.

Pour le Premier ministre, l'héritage sportif laissé par Petit Sory constitue une part importante du patrimoine national et mérite d'être transmis aux jeunes générations.

« Son parcours appartient à notre patrimoine sportif. Il nous revient d'en transmettre la mémoire aux jeunes générations, afin qu'elles connaissent ceux qui ont écrit cette histoire. »

Le chef du gouvernement a adressé ses condoléances à la famille du disparu, à ses proches ainsi qu'à l'ensemble du monde du football.

« À sa famille, à ses proches, à ses anciens coéquipiers et à toute la famille du football, j'adresse, au nom du Gouvernement, mes sincères condoléances. Repose en paix, Petit Sory ! La Guinée te restera reconnaissante », a-t-il conclu.

Balla Yombouno



STADE EL HADJ SAÏFOULAYE DIALLO

Un patrimoine sportif en péril

Autrefois symbole de fierté et de rayonnement sportif du Fouta Djallon, le stade régional El Hadj Saïfoulaye Diallo de Labé est aujourd'hui confronté à une dégradation préoccupante. Une situation qui alimente l'indignation des passionnés de football et relance le débat sur l'entretien des infrastructures publiques en Guinée.

À Labé, le constat est préoccupant. Le stade régional El Hadj Saïfoulaye Diallo, longtemps considéré comme l'un des principaux symboles du sport dans la région, semble perdre progressivement de son éclat. Cette infrastructure, qui devrait constituer un cadre d'épanouissement pour les jeunes talents et les amateurs de football, présente aujourd'hui les signes visibles d'un manque d'entretien et de suivi.



Pourtant, ce stade occupe une place particulière dans l'histoire sportive de Labé. Il a accueilli au fil des années de nombreuses rencontres de football, des compétitions nationales ainsi que plusieurs événements ayant marqué la mémoire collective des habitants.

En 2021, la Fondation KPC pour l'Humanitaire avait financé d'importants travaux de rénovation. Ces interventions avaient notamment permis l'installation d'une pelouse synthétique, la réhabilitation des installations sanitaires, le renforcement de la clôture et l'électrification de l'enceinte sportive. Une initiative qui avait suscité beaucoup d'espoir au sein de la population.

Quelques années plus tard, de nombreuses interrogations subsistent. Que devient cet investissement ? Pourquoi une infrastructure ayant bénéficié d'importants travaux peine-t-elle à conserver son état initial ?

Au-delà de la question de la rénovation, le problème semble également toucher la gouvernance et la gestion des infrastructures publiques. Car construire ou réhabiliter un stade ne suffit pas. Encore faut-il mettre en place un mécanisme efficace pour assurer son entretien régulier, sa sécurité et sa pérennité.

Cette situation apparaît d'autant plus préoccupante que Labé dispose d'un important vivier de jeunes passionnés de football. Pour beaucoup, le stade Saïfoulaye Diallo devrait être un espace de rassemblement, de formation et de compétition, et non une infrastructure dont l'état suscite autant d'inquiétudes.

L'abandon progressif d'un tel patrimoine représente une perte considérable pour le développement sportif local, mais également pour l'image de la ville de Labé.

Face à cette réalité, les autorités communales, préfectorales, les responsables sportifs ainsi que le ministère des Sports sont interpellés. Plusieurs citoyens estiment qu'il devient urgent de procéder à une évaluation approfondie de l'état de l'infrastructure afin d'identifier les défis de gestion et d'engager des actions concrètes pour sa sauvegarde.

Les habitants de Labé ne réclament pas de nouvelles promesses. Ils demandent avant tout un entretien durable, une gestion transparente et des mesures permettant de préserver ce patrimoine collectif.

Le stade régional El Hadj Saïfoulaye Diallo constitue non seulement un héritage sportif, mais aussi un investissement pour l'avenir de la jeunesse de la région.

Jusqu'à quand faudra-t-il attendre pour que ce symbole du sport labé retrouve toute sa dignité ?

Car un stade rénové sans entretien régulier demeure un investissement condamné à se détériorer avec le temps.

« Nous avons mal au cœur de voir notre stade dans cet état », déplore un citoyen

« C'est avec beaucoup de tristesse et d'indignation que nous constatons aujourd'hui la dégradation du stade régional Saïfoulaye Diallo. Cette infrastructure représente énormément pour notre ville et pour l'ensemble du Fouta Djallon.

Nous avons tous salué les efforts qui avaient été consentis pour sa rénovation. À cette époque, nous espérions voir Labé disposer durablement d'un stade moderne et à la hauteur de son histoire sportive. Malheureusement, le constat actuel est décevant.

Ce qui nous fait le plus mal, c'est de voir un investissement aussi important perdre progressivement sa valeur faute d'un entretien régulier et d'un suivi rigoureux.

Ce stade appartient à toute la population de Labé. Nos enfants, nos jeunes sportifs et les générations futures en ont besoin.

Nous lançons un appel aux autorités locales, aux responsables du sport ainsi qu'au ministère de tutelle afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour sauver ce patrimoine. Nous ne voulons pas seulement des discours ou des promesses. Nous attendons des actes concrets. Labé mérite un stade à la hauteur de son histoire et de ses ambitions sportives.

Abandonner le stade Saïfoulaye Diallo, c'est aussi tourner le dos à une partie de notre jeunesse et de notre patrimoine collectif », conclut Mouctar Barry.

Ibrahima Sory Bangoura

Envoyé spécial

FOOTBALL PETITS POTEAUX

Renforcement des capacités des acteurs à Labé et Mamou

Dans le cadre de la structuration et du développement du football petits poteaux en Guinée, le président de la Fédération guinéenne de football petits poteaux, Namoussa Condé, accompagné du président de la Ligue, Fodé Abdoulaye Camara, poursuit ses actions de terrain en faveur du renforcement des capacités des acteurs sportifs dans les régions de Labé et de Mamou.

À Labé, une session de formation a été organisée à l'intention des membres de la Ligue régionale afin de leur fournir les connaissances et les compétences nécessaires à une meilleure gestion des structures locales et à une organisation plus efficace des activités sportives.

Cette initiative traduit la volonté des responsables fédéraux de mettre l'accent sur la formation des dirigeants, l'encadrement des équipes, la maîtrise des textes réglementaires ainsi que la bonne compréhension des principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement du football petits poteaux.

Pour les initiateurs, la promotion de cette discipline ne peut se limiter à l'organisation des compétitions. Elle doit également s'appuyer sur la formation des femmes et des hommes chargés d'assurer son fonctionnement à la base.

La Ligue régionale de Labé apparaît ainsi comme un maillon essentiel de cette dynamique. En renforçant les capacités de ses membres, la Fédération entend favoriser une meilleure compréhension des responsabilités de chacun, consolider la gouvernance sportive et instaurer une culture de rigueur, de transparence et de professionnalisme.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de consolider les structures régionales du football petits poteaux à travers le pays. Au-delà de la formation, elle témoigne également de l'engagement de la direction fédérale à rapprocher les instances nationales des structures déconcentrées afin de bâtir une organisation solide et durable.

À l'issue de cette formation, les attentes sont désormais tournées vers la mise en pratique des acquis sur le terrain et leur traduction en actions concrètes au bénéfice du développement de la discipline.

« Participer à cette activité a été une expérience très enrichissante pour moi. J'ai beaucoup appris, découvert de nouvelles choses et partagé des moments formidables avec les autres participants. Cette expérience m'a permis de renforcer mes connaissances, de gagner en confiance et de développer de nouvelles compétences. Je remercie sincèrement les organisateurs pour cette belle initiative et j'espère avoir l'occasion de participer à d'autres activités de ce genre », a témoigné une participante.

À Mamou, adhésion des autorités administratives à la dynamique

Parallèlement, les initiatives portées par Namoussa Condé et Fodé Abdoulaye Camara suscitent un intérêt croissant auprès des autorités administratives et des acteurs sportifs à Mamou.



Les responsables locaux ont exprimé leur adhésion à cette dynamique visant à promouvoir, structurer et développer davantage le football petits poteaux sur l'ensemble du territoire national.

Cette ouverture institutionnelle constitue un signal encourageant pour les promoteurs de la discipline, qui ambitionnent de faire du football petits poteaux un véritable cadre d'épanouissement de la jeunesse, de détection des talents et de renforcement de la cohésion sociale.

À travers leurs différentes actions, les dirigeants fédéraux entendent insuffler une nouvelle dynamique au football petits poteaux en mettant l'accent sur l'organisation, l'encadrement des jeunes, la mobilisation des acteurs locaux et le renforcement des structures sportives à la base.

L'intérêt manifesté par les autorités administratives de Mamou souligne l'importance de la collaboration entre les institutions publiques et les responsables sportifs dans la promotion du sport et l'accompagnement des initiatives en faveur de la jeunesse.

Pour les acteurs de cette discipline, l'implication des autorités locales demeure un facteur déterminant de réussite. Elle pourrait contribuer à une meilleure organisation des compétitions, encourager la participation des jeunes et favoriser le rayonnement du football petits poteaux dans la région.

Au-delà de l'aspect sportif, cette discipline constitue un véritable outil de rassemblement, de discipline, de solidarité et de promotion des valeurs citoyennes.

La dynamique engagée par la Fédération guinéenne de football petits poteaux vise ainsi à inscrire cette pratique dans une perspective de développement durable, fondée sur une collaboration renforcée entre les responsables sportifs, les collectivités locales et les autorités administratives.

À Mamou comme à Labé, cette mobilisation ouvre des perspectives prometteuses pour l'avenir du football petits poteaux et confirme la nécessité d'un engagement collectif en faveur du développement du sport guinéen.

BIS

CyanMagentaJaunNoir



HOROYA
Quotidien national
QHoroya
Journal Horoya
www.horoya.net.gn

POUR VOS ABONNEMENTS
Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet - Kaloum
Tél: +224 664 633 212 / 623 693 886 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com